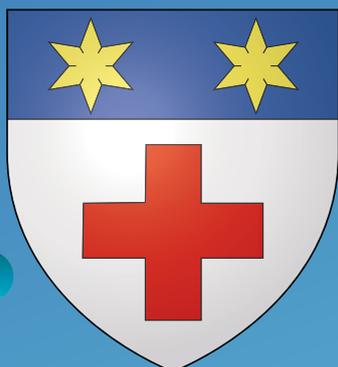
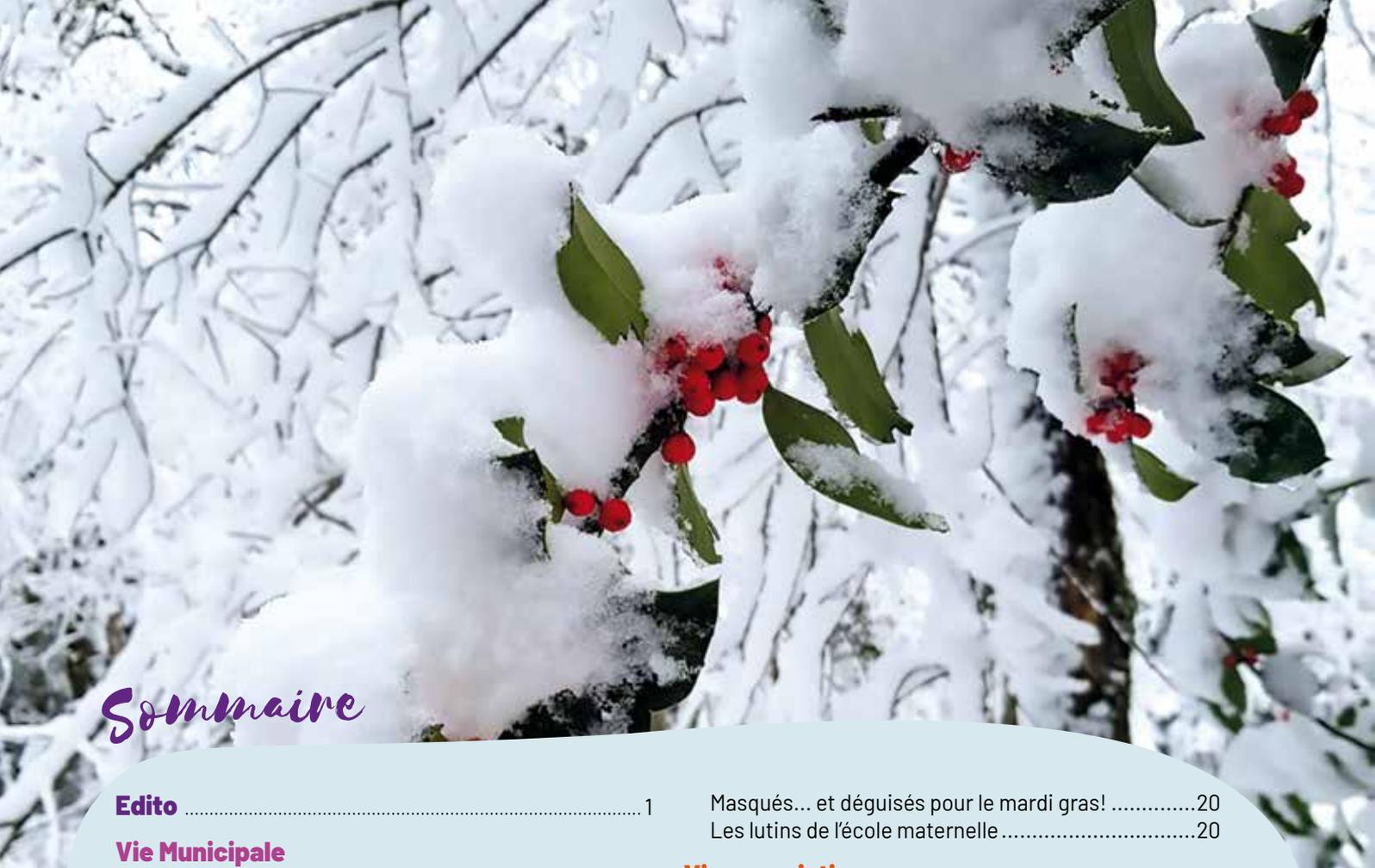


Nordhouse & vous





Sommaire

Edito 1

Vie Municipale

La ComCom et nous 2
 Délibérations et projets du conseil municipal 3
 Etat civil 5
 Gagnons en solidarité !!! 6
 Le tracé de la piste cyclable est défini 7
 Vente de bois de chauffage 7
 Un «Jardin de Curé» dans le Parc du Presbytère 7
 Lotissement Pré Vert III 8
 Plan local d'urbanisme (PLU) 8
 PPRI - information n°1 10
 Une seconde vie pour le « chalet debus » 11

DNN - Dernières Nouvelles de Nordhouse

La vie du village en photos 12
 À la découverte de Vega Technique 14
 Toujours et plus que jamais avec nos restaurateurs ! ... 15
 Nouvelle titulaire à la pharmacie de Nordhouse ! 16
 Ça bouge au marché !! 16
 Recueil des adresses mails 16
 Décorations de Noël : les gagnants 2020 !..... 17
 Décorations de Pâques..... 17
 De nouvelles règles pour les participants
 au fleurissement des maisons 18
 De nouveaux défibrillateurs à Nordhouse 18

Vie des écoles

Les cours d'allemand ont repris à l'école élémentaire..... 19
 Départ à la retraite de notre
 assistante maternelle : Angélique Hatterer..... 19
 Cartes de Noël confectionnées par les enfants
 des écoles pour les aînés..... 19
 L'école sous la neige !!!.....20

Masqués... et déguisés pour le mardi gras!20
 Les lutins de l'école maternelle20

Vie associative

Les Sapeurs Pompiers de la Plaine de l'III 21
 Deviens toi aussi un Jeune Sapeur Pompier !!! 21
 L'Association Entente Musicale de Nordhouse22
 Association « Fruits et Nature de Nordhouse - Hipsheim » ..23
 Les vieux carbus de Nordhouse23
 La Troupe Amuzette, l'association
 de théâtre de Nordhouse24
 Association « Amicale des Donneurs de Sang »24

Civisme et citoyenneté

Manques de civisme :
 les exemples à ne pas suivre !25
 La Journée de Défense Citoyenne en visio !25
 La grippe aviaire atteint l'Alsace : déclaration
 obligatoire pour les détenteurs de volailles..... 25
 Entraide Intergénération :
 à nouveau active pour l'été 2021 !25

Développement durable

Des petits gestes pour la planète !26
 L'ambrosie : un problème de santé publique28
 La plantation de micro-forêts urbaines Miyawaki.....29
 Le corridor écologique du Feldwasser30
 Plusieurs castors sont présents aux abords des cours
 d'eau de Nordhouse! 31

Patrimoine

Portrait d'une Nordhousienne.....32
 Un métier d'antan, l'appariteur33

Informations pratiques 36

EDITO



Mesdames et Messieurs,
chers concitoyens,

L'hiver chaotique, avec ses températures basses, les records de chaleur de février et le sable du Sahara, est passé. Nous avons eu le plaisir de retrouver la neige sur nos plaines mais maintenant les jardiniers, arboriculteurs, et agriculteurs reprennent leurs activités. Dans l'espoir que les dents

de scies de l'hiver n'aient pas d'impact sur les cultures.

A la mairie aussi le temps passe vite, déjà 9 mois que notre équipe s'y est installée. Notre insertion a été facilitée par l'ensemble du personnel communal, sa compétence et son dynamisme nous facilitent la tâche et je les en remercie.

Urbanisme

Il est à noter que la grande majorité des demandes de travaux sont déposées pour la construction de piscines. Certainement que la COVID-19 n'est pas étrangère à ce phénomène.

Beaucoup d'entre vous nous interrogent sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme), le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation), les implications dans la construction, les modifications ou nos actions en cours ou à prévoir, ainsi que la sauvegarde du patrimoine.

Nous communiquerons au fur et à mesure les informations dans les bulletins à venir.

Concernant les modifications du PLU, nous sommes contraints de hiérarchiser nos actions et nous avons priorisé :

- 1) l'insertion du PPRI dans le PLU, dans le cadre de l'obligation légale ;
- 2) la modification l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) du PLU principalement en raison du lotissement « Pré vert III » ;
- 3) les modifications nécessaires à la réalisation de la piste cyclable ;

Vous trouverez ces informations dans la rubrique « Vie municipale ».

Nous n'oublions pas la sauvegarde du patrimoine bâti : la démarche sera plus longue et plus contraignante. Plusieurs

villageois se sont déjà portés volontaires pour nous aider à situer et recenser le patrimoine.

Prochainement, nous réaliserons l'installation des portes et fenêtres de la "maison de valet" pour que l'ASMA (Association de Sauvegarde de la Maison Alsacienne) puisse s'y installer.

Des visites et expositions y seront organisées pour que chacun d'entre nous prenne connaissance des techniques de rénovation traditionnelle.

Car au-delà de toute réglementation, la sauvegarde du patrimoine est avant tout l'affaire de chacun d'entre nous. Nordhouse voit disparaître en moyenne une maison traditionnelle ou grange chaque année...

Travaux

Le chalet « Debus » est préservé, sa rénovation complète est programmée dans l'année, idem pour son jardin attenant et le chemin bordant la propriété le long de l'III.

La rénovation complète du Club House du Football sera elle aussi réalisée cette année. Nous nous efforçons de tout mettre en œuvre rapidement, l'objectif étant de pénaliser le moins possible la prochaine saison. C'est une réelle urgence pour ce club qui accueille plus d'une centaine de jeunes.

Comité de gestion de la salle des Fêtes :

Cette association, constituée par les présidents ou membres des associations utilisatrices de la salle et de membres du conseil municipal gère depuis sa construction (1991), la location, la maintenance et le renouvellement des équipements de notre belle salle des fêtes. Après 18 mois de travaux, et un an de COVID, c'est aujourd'hui l'association qui est financièrement la plus touchée. En effet, aucune rentrée locative, ni manifestation, mais des charges fixes qui restent à honorer auront pour résultat trois bilans négatifs. Au-delà de la partie financière, qui trouvera le soutien de la commune, je voudrais remercier l'ensemble du bureau du CDG qui continue à œuvrer dans des conditions difficiles pour que la salle soit prête dès la réouverture des activités, que nos associations et tout Nordhouse attendent impatiemment !

Bonne lecture de ce bulletin.

Prenez bien soin de vous et de vos proches !

Jean Luc Weber
Adjoint au maire

LA COMCOM ET NOUS...



Evoquer Nordhouse et l'intercommunalité, c'est s'inscrire dans une longue histoire de coopération qui a contribué au développement de notre territoire en général et de chacune des communes en particulier.

Au fil des ans, des compétences se sont ajoutées en mutualisant nos moyens, y compris financiers. C'est ainsi que de nombreux services ont pu progressivement se développer et apporter des réponses concrètes aux attentes des concitoyens.

En 2017, la ComCom du pays d'Erstein a fusionné avec les deux intercommunalités voisines. Avec 28 communes et près de 50 000 habitants, la ComCom du Canton d'Erstein (CCCE) est la troisième intercommunalité du Bas-Rhin.

Trois années n'ont pas été de trop pour mettre ce grand ensemble en ordre de marche (harmonisation des compétences, des statuts des agents...), tout en poursuivant les programmes d'investissement engagés par les uns et les autres avant la fusion.

Objectif accompli à fiscalité constante et en préservant les capacités d'autofinancement !

2020 marque une nouvelle étape, celle du renouvellement des instances dans le prolongement des dernières élections municipales. Comme Nordhouse, de nombreuses communes ont vu leur représentation à la ComCom totalement renouvelée. Installé en juillet dernier, l'exécutif rassemblé autour du Président Stéphane SCHAAL, maire de Limersheim, témoigne de cette évolution.

Même si la crise sanitaire a forcément contrarié le lancement de cette mandature et la volonté d'engager le dialogue au plus près du terrain, la détermination et l'enthousiasme des élus et des agents restent intacts pour écrire ensemble, et avec vous, un nouveau chapitre de cette histoire partagée.

L'élaboration d'un **projet de territoire** sera l'occasion de poursuivre le dialogue et de co-construire l'avenir que nous souhaitons.

• Quelques services et équipements du quotidien des habitant.e.s de Nordhouse, gérés par l'intercommunalité ou faisant l'objet de contributions en lieu et place de la commune :

- L'accueil périscolaire et le service animation jeunesse ;
- Le transport à la demande ;
- Le soutien à la vie associative par des subventions et le prêt de matériel ;
- Le réseau public très haut-débit en fibre optique exploité par ROSACE ;
- Le service de lutte contre l'incendie ;
- La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations. (GEMAPI)
- La centralisation et la répartition des dotations de masques au printemps 2020.

• Les grandes réflexions en cours et l'élaboration de document-cadre pour se projeter dans l'avenir :

- Plan climat air énergie territorial (PCAET). Document-cadre de la politique énergétique et climatique des collectivités, ce projet territorial de développement durable a pour finalité la lutte contre le changement climatique et l'adaptation de notre territoire à la nouvelle donne environnementale ;
- Plan Local d'Habitat Intercommunal (PLHI) définit les politiques locales en matière d'habitat. Il fixe notamment les objectifs de production de logements, privés et sociaux, pour une durée de 6 ans ;
- Schéma directeur des Zones d'Activité Economique ;
- Diagnostic sur la mobilité à l'échelle du territoire (y compris les aménagements cyclables).

• Quelques chantiers structurants en cours

- L'extension de la zone d'activité à Benfeld-Sand avec un giratoire sur la RD 1083 ;
- Un gymnase à Erstein pour le collège et lycées ;
- Le renforcement du réseau de lecture publique avec une nouvelle médiathèque à Gerstheim
- La poursuite du programme de périscolaire sur l'ensemble du territoire ;
- Des aménagements cyclables dans le secteur Rhin ;
- La poursuite du réseau Très-haut Débit (programmes ROSACE et ORANGE).



EN
SAVOIR
+

Connectez-vous sur :

site internet : <https://www.cc-erstein.fr/intercommunalite-services/presentation>

page Facebook : en suivant les publications, notamment celles du magazine Interco'Mag

DÉLIBÉRATIONS ET PROJETS DU CONSEIL MUNICIPAL

• Fermage 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer l'indice de fermage pour l'année 2020 sur la base de l'année de référence soit 2009 à savoir :

- **Le prix du loyer pour les terres sera de : 1,13 € / are**
- **Le prix du loyer pour les prés sera de : 0,94 € / are et de ne pas appliquer la hausse de 0,5% fixée en 2020**

• ONF : Présentation des travaux patrimoniaux et d'exploitation pour 2021 - état d'assiette pour 2022

La commission Agriculture, Forêts, Chasse, développement durable s'est réunie le 10 novembre 2020 en présence de Messieurs LAULER et MESRINE de l'Office National des Forêts (ONF).

Ces derniers ont présenté les missions de l'ONF à la commission ainsi que le programme de travaux 2021 et le programme des coupes à marteler pour l'exercice 2022.

Depuis une dizaine d'années le bilan financier de l'activité ne génère pas de bénéfice, l'équilibre est tout juste atteint mais les perspectives ne sont pas aussi bonnes puisque les revenus sont à la baisse (en raison de la baisse des ventes des volumes de bois de chauffage).

Le programme des travaux d'exploitation et des travaux patrimoniaux pour l'exercice et 2021 :

Concernant le devis des travaux d'exploitation Madame COUSIN propose de ne rien modifier à ce devis.

Concernant le devis des travaux patrimoniaux : compte-tenu du déficit de résultat annoncé dans le programme 2021 (-6000 € HT environ), Madame COUSIN souhaite modifier ce programme en réduisant l'entretien de parcellaire et en reportant partiellement la création de chemins d'exploitation.

Ceci permettrait :

- de réduire les charges de 4300 €
- de dégager des heures de main d'œuvre des bûcherons du SIVU pour faire l'abattage et l'entretien du parc du chalet Debus afin de le transformer en parc praticable (environ 56 heures)

Elle propose également l'adoption du programme des coupes à marteler pour l'exercice 2022 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

• Le verger « Hubweg » - parcelle section 1 n°457

Madame COUSIN explique que les prêts d'usage et les règlements d'occupation sont signés par M. Nass (pour son projet de permaculture), M. Huber, l'apiculteur (pour l'installation de ses ruches) et les arboriculteurs (pour l'entretien du verger). Les Tracteurs d'Antan qui bénéficient d'une convention d'occupation du hangar moyennant une redevance de 150 € par an ont également signé le règlement d'occupation.

Ces différents règlements d'occupation et la délimitation par des barrières en bois des zones d'occupation de chacun permettront certainement une meilleure cohabitation entre les différentes parties.

• Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE)

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de se prononcer pour le maintien du coefficient multiplicateur à 8 et rappelle pour information qu'il est fixé à 8 depuis 2011.

Adopté à l'unanimité.

• Le monument aux morts - Gravure plaque mémorielle

Monsieur WEBER informe qu'en réunion commission travaux du 04 novembre 2020, après une étude des différents projets présentés par Mesdames Chantal MUTSCHLER et Aurélie SCHAAL, la Commission est unanime sur le fait que le pilier est posé trop à l'avant du monument et que l'absence de parvis d'accès rend l'ensemble inesthétique et empêche tout projet sérieux de pose de gravures.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'ajourner le projet de gravure de plaques mémorielles pour réaliser ultérieurement un projet plus complet de ce monument aux morts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que, dans le cas d'une reprise de gravure sur le nouveau monument aux morts, de garder la liste complète telle qu'approuvée en 2013 par la Mission Politique Mémorielle de la Région Alsace.

En effet, cette liste est le résultat d'un important travail de recherche des élus sous le mandat de Monsieur Clément HISS et a été pleinement approuvée par toutes les instances consultées.

• Lotissement Pré Vert III :

voir article spécifique dans cette rubrique.

• La piste cyclable nordhouse / canal

voir article spécifique dans cette rubrique.

• Révision allégée du plan local d'urbanisme

Mme COUSIN souligne la nécessité de sa révision (voir article dans cette rubrique).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme pour la révision allégée du PLU correspondant à 24 demi-journées d'intervention (module de base) et 31 demi-journées (module complémentaire) proposée par l'ATIP.

• Recrutement d'intervenants en allemand

Voir article dans la rubrique Vie des écoles

• Création d'un poste d'agent contractuel d'atsem du 1^{er} avril au 09 juillet 2021.

Mme CONTAL propose, compte tenu du départ à la retraite le 1^{er} avril 2021 de Mme Angélique HATTERER, de recruter un agent contractuel du 1^{er} avril au 9 juillet 2021, pour terminer l'année scolaire et quelques jours pour le nettoyage de l'école avant les vacances.

• Mise à disposition de la maison commune au périscolaire

M. le Maire fait part aux membres du Conseil qu'une infiltration d'eau dans le mur de la salle d'animation de l'accueil du périscolaire a été constatée le mercredi 27 janvier au soir suite à un dégât des eaux. L'accueil des enfants dans cette salle est fortement déconseillé tant que les travaux nécessaires n'ont pas été réalisés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre à la disposition de la Communauté de communes du Canton d'Erstein qui a la compétence du périscolaire, la salle de la Maison commune à titre gracieux pour des activités d'animation entre 11h30 et 13h30 jusqu'à ce que les enfants puissent retourner en toute sécurité dans leurs locaux.

• Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Obligatoire depuis janvier 2020 pour les communes de plus de 1 000 habitants. Ce dernier a été rédigé puis adopté. Il fixe les règles applicables durant les conseils municipaux.

Pour rappel, vous pouvez consulter les différents comptes rendus des conseils municipaux en mairie ou sur le site internet de NORDHOUSE : <https://www.nordhouse.fr/conseil-municipal/295-comptes-rendus-du-conseil-municipal>

Les projets initiés avant mars 2020 sur lesquels travaille le conseil municipal :

- **Le lotissement Pré vert III** : voir article spécifique dans cette rubrique.
- **Aménagement du parc du Presbytère** : en cours de finition. Voir article spécifique dans la rubrique Développement durable.
- **Finition de la salle polyvalente** : réalisée presque en totalité. Une problématique majeure reste soulevée : les travaux (environ 1,3 M €) n'ont pas permis à ce jour de réaliser la moindre économie sur les frais de chauffage.
- **Aménagement cour de l'école maternelle** : la petite maison de jeu a été rénovée par Jean-Christophe, agent communal. Elle a repris sa place dans la cour et vient compléter la "paillote" prévue dans le projet initial. L'engazonnement va pouvoir être mis en place avant la fin du printemps.
- **Maison de valet** : achèvement du projet établi avec l'ASMA (Association pour la Sauvegarde des Maisons Alsaciennes), pose de fenêtres et d'un escalier.

Les nouveaux projets sur lesquels travaille le conseil municipal, conformément au programme annoncé il y a un an :

- **Restauration du chalet Debus "Wasserrat"** : après la réfection de la toiture, des devis sont en cours pour poursuivre la mise hors eau (huisseries, portes, volets). Voir article spécifique dans cette rubrique.
- **Restauration du club-house du foot** : le club de Nordhouse obtient de très bons scores, mais les locaux du ClubHouse sont fortement délabrés car très anciens. En remplacement du projet voté début 2020 (abri à tondeuse et vestiaire arbitre femme), la municipalité souhaite apporter son soutien pour une

réhabilitation de ce club-house. Des devis ont été obtenus afin de rénover celui-ci tout en améliorant la performance énergétique du bâtiment. Cet objectif permet de faire des demandes de subventions dans le cadre du Plan de relance gouvernemental. Le montant des subventions obtenues n'est pas encore connu. Les travaux débuteront en 2021 et les adhérents du club effectueront une partie des travaux eux-mêmes.

- **Stationnement et circulation dans le village** : un groupe de travail réfléchit à l'amélioration de la circulation et de la sécurité dans certains quartiers. Le premier ciblé est l'Oberdorf. La mise en place des nouvelles règles de circulation sera faite, en concertation avec la police municipale, avant l'été.
- **Amélioration des dépenses liées à l'éclairage public** : mise aux normes des coffrets électriques, optimisation de l'éclairage.
- **Recherche d'exposants ponctuels pour le marché hebdomadaire** afin de diversifier les offres.
- **Sécurisation des ponts** : le pont de la Rossau (vers Hipsheim sur le chemin agricole) présente des faiblesses. Des diagnostics et devis sont en cours; des subventions peuvent également être obtenues pour l'amélioration des ouvrages d'art. En attendant, une limitation de poids pour les engins agricoles est mise en place pour plus de sécurité.
- **Proxi** : en cours, des candidats sérieux sont intéressés par ce local. Des informations seront détaillées dans le prochain bulletin.
- **Pôle santé** : le projet est en pleine réflexion. Le Maire et les adjoints ont fait des propositions aux représentants du corps médical (médecins, kinésithérapeutes, pharmaciens). Des informations seront communiquées dès que possible.
- **Modification simplifiée et Révision allégée du PLU** : en cours pour mener le projet "piste cyclable" et protéger le village face au lotissement Pré vert III.
- **Bâtiment du Crédit Mutuel** : l'acquisition est en cours par la commune. Le siège du Crédit Mutuel ne souhaitait pas conserver cette maison.
- **Document unique sur l'évaluation des risques professionnels** : obligatoire, sa rédaction est presque achevée.
- Bilan de la **saison de chasse** et équilibre forêts/chasse.
- **Embellissement du village** : fleurissement, aménagement du parc Debus et de la propriété du chalet Debus.
- **Interactions entre les générations** : avec les enfants des écoles, puis les jeunes durant l'été prochain (reconduction des Intergénéreux).
- **Panneau d'affichage électronique** : des devis pour une acquisition et installation sont en cours. La commune se renseigne auprès des autorités compétentes pour connaître les autorisations à demander en vue de son installation. La commission Communication décidera ensuite de son modèle (sobre ou en couleur) en fonction des informations qui seront affichées et du budget que la commune souhaite consacrer à cet équipement. Il faudra également, en concertation avec la police municipale, définir sa localisation pour que les automobilistes puissent le lire en toute sécurité et que ce panneau soit visible par le plus grand nombre d'habitants.

ETAT CIVIL



ANNIVERSAIRES

AVRIL 2021

90	HATT Alice	01/04/1931
86	FENDER Renée	01/04/1935
89	KIEFFER Jean Georges	05/04/1932
80	TROESCH Alice	10/04/1941
87	SCHALL Alice	12/04/1934
83	ROHMER Auguste	13/04/1938
85	ROHMER Louis	14/04/1936
81	ISSENHUTH Michel	16/04/1940
82	SCHNEE Gérard	16/04/1939
80	LOSSER Christiane	17/04/1941
84	HAAS Thérèse	22/04/1937
90	SCHOENEBECK Céline	22/04/1931
81	SCHMITT Jeanne	25/04/1940
90	EGGERMANN Sylvain	27/04/1931

MAI 2021

82	RIEBEL Louis	05/05/1939
90	MATTER Yvonne	06/05/1931
87	KOST Colette	07/05/1934

85	HOSTI Arlette	12/05/1936
84	SCHOENEBECK André	16/05/1937
82	MULLER Joseph	20/05/1939
95	GALL Céline	25/05/1926
89	HERTRICH Alphonsine	29/05/1932

JUIN 2021

83	FENDER Gilbert	03/06/1938
92	HISS François	13/06/1929
84	ESCH Antoine	22/06/1937
81	SCHECKLE Auguste	27/06/1940
84	DAUGAS Camille	29/06/1937

JUILLET 2021

90	ISSENHUTH Arsène	07/07/1931
85	STADELWIESER Blanche Berthe	09/07/1936
80	BLANCHE Paul	09/07/1941
80	NOTHEISEN Paul	15/07/1941
82	SCHNEIDER François	20/07/1939
82	ISSENHUTH Cécile	24/07/1939
80	GIANNUCCI Annie	26/07/1941



AOÛT 2021

84	FUCHS Alice	01/08/1937
82	VOGLER Alice	02/08/1939
80	SUHLER Alphonsine	02/08/1941
81	FICET Geneviève	03/08/1940
80	SCHNEIDER Marie Louise	03/08/1941
82	ESCH Marie Louise	13/08/1939
84	SPRAUEL Elisa	17/08/1937
91	PFLEGER Elise	22/08/1930
81	SCHNEE Marie	25/08/1940

SEPTEMBRE 2021

81	SCHULTZ Rémy	02/09/1940
80	GROSSKOST Ernest	15/09/1941
86	SITTLER Elisa	16/09/1935
85	FENDER Robert	16/09/1936
80	FENDER Sylviane	20/09/1941
80	SCHOENEBECK Alphonse	27/09/1941



NOCES D'OR 2021

24/04/2021	HERT Auguste et Marie
01/05/2021	ISSENHART Lucien et Josépha
14/05/2021	SPECHT Jean et Marie-Louise
21/05/2021	NOTHEISEN Benoît et Geneviève
11/06/2021	KOBY André et Anne
25/06/2021	NOTHEISEN Cyrille et Marie
25/06/2021	REIMINGER Jean-Paul et Marie-Claude
01/07/2021	FECHTER Roland et Dominique
31/08/2021	ZIMMERMANN Charles et Béatrice



NAISSANCES

29/12/2020

Romy et Lucie MARCOTTE,
filles de Caroline GOEPP
et Yvan MARCOTTE



NOCES DE DIAMANT 2021

07/02/2021	FENDER Robert et Marie
16/05/2021	ROHMER Louis et Cécile
02/06/2021	ROHMER Auguste et Marie



DÉCÈS

03/10/2020	Virginie MUTSCHLER, 87 ans	28/12/2020	Jean SIGRIST, 63 ans
01/11/2020	Bernard KUHN, 79 ans	23/01/2021	Christiane MAULER, 69 ans
10/12/2020	Auguste SCHNEE, 78 ans	01/02/2021	Raymond FENDER, 72 ans
25/12/2020	Jeannot HECKMANN, 70 ans	16/02/2021	ANTZ Arsène, 70 ans



MARIAGES

30/10/2020
Hélène STOLL et Nicolas BARTHEL



PACS

23/07/2020
HISS Florent et BRUA Johanna
24/10/2020
WEBER Frédéric et WEBER Marjolaine
20/02/2021
BLANDIN Paul et VONARX Magali



NOUVEAUX ARRIVANTS

MILANO Tonino et Astride 68, rue des Noyers	YILDIRIM Okan et Serrat 11 B, impasse Rott
MAHLER Frédéric et Sandra DA FONSECA Valentin 22 ans 162, rue de l'Ecole	PARAGE Marc 12, rue de Hipsheim
MIESZKOWSKI Vincent et UHRIG Céline Maëva 2 ans 35, rue du Château	STUTZMANN Elodie 127, rue du Fossé
AYDOGMUS Semra Aylin 18 ans Güven 12 ans 104 B, rue Etroite	MEYER Julien et Séverine MEYER Loïc 6 ans MEYER Thalia 8 ans ANTZ Hugo 11 ans ANTZ Emeline 7 ans 13 a, impasse Rott

Inscriptions sur liste électorale : maintenant possible toute l'année



Aux termes de l'article L.9 du code électoral, l'inscription sur les listes électorales est obligatoire. Les personnes remplissant les conditions pour être électeurs et qui ne seraient pas inscrites pour quelque cause que ce soit, doivent solliciter leur inscription. C'est également le cas des *électeurs qui ont changé de domicile ou de résidence, et qui ont perdu la qualité de contribuable dans leur ancienne commune; ils doivent demander leur inscription dans la nouvelle commune de domicile.*

Il est rappelé que suite à la réforme électorale entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, les demandes d'inscriptions sur les listes électorales peuvent être déposées tout au long de l'année auprès des mairies.

Mais pour pouvoir voter lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche avant une date limite : **au plus tard le 6^{ème} vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin.**

- personnellement en se rendant en mairie avec les pièces exigées,
- par internet, via le portail « service-public.fr ».

Rappel des pièces à fournir :

- Le formulaire cerfa n°12669*02, disponible en mairie ou en ligne

- Une photocopie d'un titre d'identité et de nationalité en cours de validité
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Les jeunes français qui auront atteint la majorité seront **inscrits d'office** sur les listes électorales, à condition qu'ils aient effectué les démarches de recensement citoyen au moment de leurs 16 ans. Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu en raison d'un recensement tardif, d'un déménagement après le recensement...il faudra demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de sa mairie.

Attention : l'inscription domiciliaire en mairie, ne vaut pas inscription automatique sur les listes électorales !

Les premières cartes électorales remises en main propre par Mr le Maire avant les prochaines élections !

Les jeunes ayant atteint leurs 18 ans avant les prochaines élections (juin 2021) seront invités à une cérémonie de remise de leur carte électorale par le Maire et les adjoints. La volonté de l'équipe est de sensibiliser ces jeunes adultes aux droits et devoirs de tout citoyen, y compris concernant le droit de vote, possible grâce à la démocratie existant en République française.

GAGNONS EN SOLIDARITÉ !!!

Le CCAS : Centre Communal d'Action Sociale



Parce que c'est ensemble qu'il est possible d'avancer toujours plus loin, la commune de Nordhouse tend la main à ceux qui en ont le plus besoin.

• Toujours aux côtés des personnes fragiles :

Pour les aides d'urgences, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Nordhouse se tient à la disposition des personnes en difficultés concernant les aides d'urgences alimentaires, financières, aides aux seniors....

• Auprès des seniors :

Lors de période de canicule, de confinement lié à la crise sanitaire, le secrétariat assure des appels téléphoniques quasi-quotidiens auprès d'une dizaine de personnes isolées. Ces appels de vigilance visent à garder le contact, offrir une écoute, rassurer.

Si vous êtes isolés et souhaitez bénéficier des appels de vigilance, vous pouvez vous renseigner et vous faire inscrire à la mairie.

Action de solidarité pour la famille Choriol : le chantier du cœur a 10 ans !!

Voilà 10 ans que cette expérience extraordinaire de solidarité a débuté pour remettre en état notre maison, et nous permettre de prendre un nouveau départ après cette épreuve qu'était la perte de notre mère.



À Nordhouse, une centaine de bénévoles se sont mobilisés en faveur de Stéphane (22 ans) et Laëtitia (19 ans), qui viennent de perdre leur mère. Ils ont renoué leur maison, les ont aidés moralement et aidés à trouver un travail.

Donc juste un petit mot pour vous dire que même après tant d'années on y pense toujours, et on vous remercie pour tout.

Maintenant on a chacun notre "chez soi", mais on reste toujours aussi proche.

Laëtitia & Stéphane

LE TRACÉ DE LA PISTE CYCLABLE EST DÉFINI



La piste cyclable qui reliera Nordhouse au canal du Rhône au Rhin longera la route départementale D 788 sur son côté Nord.

Cette solution a été privilégiée par la commune pour deux raisons : préserver le chemin piétonnier qui longe le terrain de foot et mène au City et aux terrains de tennis

d'une part ; d'autre part de bénéficier de l'accès au canal déjà existant pour relier cette voie cyclable à hauteur du pont du canal sans avoir à traverser la route au pied du pont.

La réalisation de cette piste est pilotée par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein (CCCE) dans le cadre des missions de la commission "Mobilité et Energie".

Pour sa part, la commune de Nordhouse a en charge l'aide à l'acquisition des terrains nécessaires à cette réalisation, ainsi que la procédure de déclassement de la forêt. Seules les zones impactées par le passage de la piste cyclable seront déclassées, préservant ainsi le reste de la forêt. Ce déclassement passe par une procédure de révision allégée du PLU (Plan Local d'Urbanisme), dont le délai de réalisation se situe entre 24 et 30 mois.

Les travaux débiteront donc uniquement à l'issue de cette révision. Le coût de cet aménagement cyclable, estimé à 450 000 €, est pris en charge par la CCCE, l'Etat et le Département.

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

Tous les lots ont trouvé preneurs !

La traditionnelle adjudication des lots de bois de chauffage a dû s'adapter aux conditions sanitaires actuelles. La vente ne pouvant se dérouler en présence des acheteurs potentiels, une formule à distance a donc dû être trouvée!

Chaque acheteur a été invité à déposer à la mairie sa meilleure offre pour le lot demandé, ainsi que le nombre de

lots souhaités, dans une enveloppe fermée, comportant ses coordonnées. La date limite de dépôt était fixée au 29 janvier 17h et l'ouverture des offres a été effectuée le samedi 30 janvier par la commission Agriculture.

L'attribution des lots a été faite selon le mieux disant et le nombre de lots demandé: le montant de la vente des 258 stères s'élève ainsi à 7491 €. Tous les acheteurs qui se sont manifestés ont obtenu un ou plusieurs lots.

UN "JARDIN DE CURÉ" DANS LE PARC DU PRESBYTÈRE

Afin de redonner une identité au jardin du presbytère, objet de travaux depuis plus d'un an, et de le rendre plus agréable, la commune a souhaité associer les jeunes du village en étude de paysagiste à son aménagement et surtout à son fleurissement, non inclus dans le projet

initial de 2019. L'idée est de recréer un jardin de "fleurs de curé", et de proposer des bancs afin de pouvoir s'y reposer dans un cadre agréable.

Les plantations de vivaces sont en cours et le jardin sera accessible à tous les habitants d'ici la fin du printemps !



LOTISSEMENT PRÉ VERT III

• Négociations serrées avec le lotisseur !

La dernière zone à urbaniser définie dans le PLU de la commune, baptisée Pré vert III, fait l'objet d'un permis d'aménager déposé depuis décembre 2020 par le lotisseur Foncière Hugues Aurèle.

Celui-ci a acquis à partir de 2018 les terrains urbanisables de cette zone, directement auprès des propriétaires, par le biais de promesses de vente. La commune s'est mise en relation avec FHA en juillet 2020, afin de trouver un compromis sur le délai d'urbanisation. En effet, aucun étalement dans le temps de cette urbanisation n'était prévu dans le PLU.

La centaine de logements envisagée par FHA aurait donc pu être construite dès 2020, en à peine 2 ans, mettant en très grande difficulté la commune à plusieurs niveaux : capacité d'accueil très insuffisante dans les écoles et le périscolaire, desserte du lotissement par la rue de Hipsheim conduisant à un engorgement de cette voie de circulation et de la rue principale en raison de l'existence d'une priorité de droite, architecture des constructions possible en toit plat, ...

• Après de nombreuses discussions, un accord a été trouvé, préservant la vie de la commune !

La modification simplifiée en cours du PLU, et particulièrement la rédaction de conditions supplémentaires dans le document d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) imposera l'obligation de **phaser l'urbanisation** de ces 4 ha de terrains en 3 étapes : 2021, 2025 et 2030. Ceci permettra, compte-tenu des statistiques de population communiquées

par l'INSEE, d'absorber graduellement les enfants à scolariser, tout en maintenant un nombre d'élèves suffisant pour conserver l'activité des écoles. La modification de l'OAP limite également la surface des constructions à toit plat, afin de conserver une certaine cohérence dans l'architecture des Pré vert I, II et III.

Autre négociation obtenue : les lots correspondant à la dernière tranche (2030) seront revendus à la commune par FHA dès l'obtention du permis d'aménagement et l'acquisition des terrains par FHA (fin 2021-début 2022). De cette façon, la commune disposera de terrains à vendre pour un **lotissement communal**, comme cela a toujours été réalisé jusqu'à présent. L'aménagement et la vente de ces terrains sera surtout une source de financement exceptionnelle pour la commune, permettant d'envisager d'autres projets dans les 10 prochaines années.

Une réflexion est encore en cours afin de **trouver des solutions pour la desserte** du nouveau lotissement : la création d'une voie de circulation vers la route départementale RD 288 depuis la rue de Hipsheim est envisagée, afin de limiter le nombre de véhicules débouchant sur la rue principale du village.

Enfin, les négociations sont toujours menées, pour que le **corridor écologique** existant le long du cours d'eau, bordant le lotissement à l'Est, soit préservé. L'aménagement des berges du Feldwasser est primordial pour la faune, la flore mais aussi pour permettre un cheminement piétonnier qui relierait le Pré vert II et III. Le permis d'aménager étant en cours d'instruction, la commune ne peut pas communiquer plus en détail sur le projet pour l'instant.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

• Le PLU, qu'est-ce que c'est ?

Chaque commune possède un Plan Local d'Urbanisme (PLU), ou PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) lorsqu'elle délègue à la Communauté de Communes ou intercommunalité, l'élaboration et la gestion de celui-ci. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de la commune, **traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme, et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols**. Il s'agit du document de référence de la politique locale de planification de l'urbanisme.

Il comprend un ensemble de documents, fixant les règles d'urbanisation et d'occupation des territoires de la commune :

- l'OAP : document d'orientation d'aménagement et de programmation
- le PADD : projet d'aménagement et de développement durable
- le rapport de présentation (plus de 300 pages à Nordhouse)
- le règlement de PLU

- la **cartographie** faisant état de la division du territoire de la commune en zones aux règles d'urbanisme spécifiques : par exemple zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones naturelles et forestières (N) ou encore les zones agricoles (A).
- divers plans dont le plan des servitudes d'utilité publique.

Le PLU d'une commune doit être conforme au SCOT, schéma de cohérence territorial, défini à l'échelle d'une agglomération. Pour Nordhouse, c'est le SCOT de la région de Strasbourg (d'où son nom SCOTERS) qui fixe les règles d'urbanisation.

Le PLU a une durée de vie limitée, car il doit tenir compte des évolutions du SCOT, de la réglementation, de l'évolution des besoins de la commune. Généralement, il s'applique durant dix à quinze ans avant d'être remanié.

Plusieurs possibilités existent pour revoir un PLU, selon le type et le nombre de points à revoir :

- *modification simplifiée* : durée de la procédure 8 à 10 mois

- *modification* : environ 24 à 36 mois
- *révision allégée* : elle aboutit en 24 à 30 mois
- *révision complète* : elle dure généralement 5 ans, voire plus.

Le choix de la procédure est strictement encadré par la réglementation, en fonction des éléments à modifier, et nécessite les services d'organismes techniques, voire de bureaux d'étude.

• Quels sont les objectifs de l'équipe municipale face au PLU de la commune ?

Deux enjeux majeurs obligent à engager des modifications de ce PLU.

1. **le projet de lotissement Pré vert III**, faisant l'objet d'une demande de permis d'aménager de la part de FHA (Foncière Hugues Aurèle, lotisseur implanté dans le Haut-Rhin).
2. **la réalisation d'une piste cyclable** reliant Nordhouse au canal du Rhône au Rhin.

Le premier projet ne faisait pas partie du programme de campagne de la liste "Ensemble pour de Nouvelles Ambitions" !

Il a été découvert lors de l'installation de l'équipe en juin 2020, lors d'une demande de prise de contact de FHA avec la nouvelle équipe. L'historique de ce projet remonte à 2017, date à laquelle FHA commence à démarcher les propriétaires des parcelles concernées par la future urbanisation. Pour autant, la commune, bien qu'avertie, n'a alors pas souhaité acquérir les terrains pour en faire un lotissement communal. C'était en effet jusqu'alors la "tradition" : tous les lotissements réalisés ont toujours été supervisés par la commune, à savoir viabilisation et mise en vente des terrains. Ceci a permis aux enfants du village d'acquérir plus facilement un terrain à lotir, car le prix de vente est plus abordable que celui proposé par un lotisseur. Par ailleurs, même si les prix de vente sont inférieurs à ceux d'une opération privée, cela représente une source de revenus non négligeable pour la commune. D'autres projets peuvent alors être financés grâce à la plus-value générée par l'opération de vente des terrains.

Aujourd'hui, ce lotissement échappe donc à ce processus communal.

Autre difficulté majeure : la zone à urbaniser n'est encadrée par aucune règle d'étalement dans le temps. Ceci signifie que la centaine de logements prévue par le lotisseur aurait pu être construite dès 2020, en une seule phase de 18 mois à 2 ans ! Impossible pour les écoles d'accueillir autant de nouveaux arrivants sans construire de nouvelles infrastructures ! *Impossible pour le périscolaire de restaurer autant d'élèves sans construire un nouveau local ! Impossible pour la voie de desserte actuelle (rue de Hipsheim) de permettre l'entrée et la sortie de ce lotissement sans engorger le village !*

Une solution d'urgence devait être trouvée ! L'obligation pour le lotisseur de phaser la mise en vente des terrains prêts à construire. Celle-ci est possible grâce à une **modification simplifiée de l'OAP** du PLU. Cette démarche a été initiée depuis l'automne 2020, et doit entrer en vigueur avant la mise en vente des terrains. Ces derniers seront donc mis en vente **fin 2021/début 2022** pour les habitats individuels, puis en **2025** pour les habitats intermédiaires. En parallèle, des négociations serrées ont été menées avec FHA afin de signer dès à présent un accord sur ce phasage.

Un très bon compromis a également été obtenu puisqu'environ **¼ de la surface à lotir sera revendu à la commune** dès 2021 afin de pouvoir proposer à la population un **lotissement communal viabilisé** à partir de **2030**.

Le second projet impactant le PLU est la réalisation de la piste cyclable, tant attendue par les habitants, de plus en plus nombreux à utiliser les modes de déplacement doux (vélo, trottinette, marche ...).

Le tracé, longeant la route départementale (voir article à ce sujet), nécessite l'abattage de certains arbres dans les parcelles de forêts concernées.

Or la forêt de Nordhouse est reconnue pour partie comme forêt de protection depuis 1994, et pour ce qui concerne la dernière partie du tracé cyclable, comme espace boisé classé au PLU : ces mesures visent à préserver la forêt d'une urbanisation croissante, notamment à proximité des zones péri-urbaines. Elles interdisent à ce titre tout changement d'affectation des sols, et donc le défrichement. **Il est donc nécessaire de déclasser partiellement cette forêt, afin de pouvoir réaliser la piste.**

Ceci ne peut se faire que par une révision du PLU. Le PLU actuel ayant été complété pour la dernière fois en 2016, et la commune n'ayant pas de nécessité de revoir la cartographie des zones du PLU à ce jour, c'est par une révision allégée que ce déclassement sera effectué. En effet, il n'y a pas lieu de redéfinir de nouvelles zones à urbaniser actuellement puisque les futures habitations du Pré vert III vont voir le jour jusqu'en 2032 environ. Aucun élément supplémentaire ne sera ajouté à cette révision. Ce choix permet également de limiter les coûts de la révision allégée à 16 000 € environ, contre jusqu'à 100 000 € pour une révision complète.



Vos demandes d'urbanisation sont désormais possibles en ligne

rendez-vous sur :

www.service.public.fr, rubrique Logement, Urbanisme, autorisation d'urbanisme.



PPRI INFORMATION N°1

• Nordhouse et le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de l'III

Pour faciliter la compréhension du sujet, les prochaines éditions du bulletin communal comprendront des informations relatives au PPRI.

Nordhouse fait partie du PPRI de l'III, approuvé par le Préfet du Bas-Rhin le 30 janvier 2020 et couvrant 26 communes (depuis Sélestat jusqu'à Ichtratzheim) soumises à un risque d'inondation par débordement de l'III et de ses affluents ou une rupture des ouvrages en place.

• Qu'est-ce qu'un PPRI ?

Les Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) ont été créés par la loi du 2 février 1995 (Loi Barnier). Ce sont des instruments essentiels de la politique de l'Etat en matière de prévention et de contrôle des risques naturels. Concrètement, il s'agit d'un outil de gestion des risques visant à maîtriser l'urbanisation en zone inondable afin de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes.

Le PPRI a plusieurs objectifs :

- l'identification des zones à risque et du niveau d'aléa,
- l'interdiction de toute nouvelle construction dans les zones d'aléas les plus forts,
- la réduction de la vulnérabilité de l'existant et des constructions futures,
- la préservation des zones d'expansion de crue afin de ne pas aggraver le risque.

• Quelles sont les étapes d'un PPRI ?

Les étapes d'élaboration d'un PPRI sont les suivantes :

- prescription du PPRI par arrêté préfectoral,
- élaboration du dossier du PPRI par les services de l'Etat (en concertation avec les collectivités et le public),
- consultation des conseils municipaux et des services intéressés,
- enquête publique,
- approbation du PPRI par arrêté préfectoral,
- mesures de publicité et d'information,
- annexion du PPRI au Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou à tout autre document d'urbanisme. Le PPRI vaut servitude d'utilité publique.

• Que trouve-t-on dans un PPRI ?

Le dossier du PPRI comprend les cartes des aléas, des enjeux et du zonage réglementaire associés à un règlement, ainsi qu'une note de présentation.

Le règlement traduit le zonage réglementaire en **contraintes d'aménagement du territoire**. Il définit pour chaque zone réglementaire les aménagements interdits, autorisés ou autorisés sous conditions. Il demande également des diagnostics de vulnérabilité sur le bâti existant et impose des prescriptions constructives pour les nouveaux bâtiments autorisés en zone inondable.

• Nordhouse et le PPRI

C'est essentiellement le secteur urbanisé situé à l'Est de l'III (entre la rue des Bleuets et la rue du Stade) qui est touché par le risque d'inondations. Celles-ci surviendraient en cas

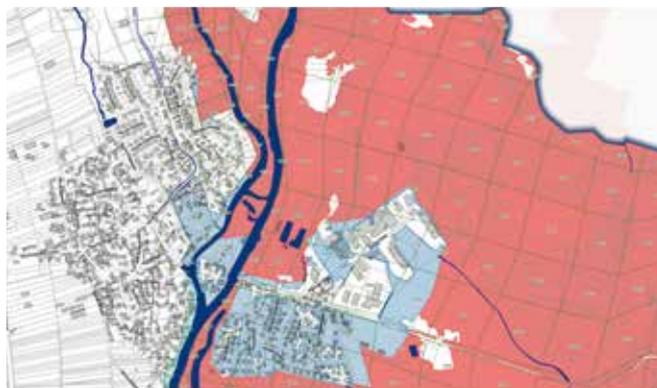
de rupture des ouvrages de retenue d'Erstein. On parle alors de sur-aléa :

- une poche de sur-aléa fort est identifiée dans la patte d'oie de l'III, au Sud de la RD 788, en dehors du village (secteur de la nouvelle gravière)
- une grande partie de la commune est couverte par un sur-aléa faible ou moyen

Le principe de constructibilité « sous conditions » s'applique dans les secteurs urbanisés en sur-aléa faible, moyen et fort. Nordhouse n'est concernée que par le sur-aléa faible et moyen.

• Zoom de la carte réglementaire du secteur de Nordhouse

La commune de Nordhouse comprend deux zonages : rouge et bleu.



la zone NU_Fai (zone rouge clair) : zone non urbanisée inondable par un aléa faible ou moyen. Sa préservation permet de ne pas accroître le développement urbain en zone inondable et de maintenir les capacités d'écoulement ou de stockage des crues, de façon à ne pas aggraver le risque à l'aval et à l'amont, et de ne pas favoriser l'isolement des personnes ou rendre plus difficile l'accès aux secours. Le principe général associé est l'interdiction de toute construction nouvelle, mais quelques dispositions sont cependant introduites pour assurer le maintien et le développement des exploitations agricoles et forestières.

la zone U_Fai (zone bleu clair) : zone non urbanisée inondable par un aléa faible ou moyen. Compte tenu de l'urbanisation existante, il convient de permettre la poursuite d'un développement urbain compatible avec l'exposition aux risques, notamment par des dispositions constructives. Le principe général associé est la possibilité de réaliser des travaux et projets nouveaux, sous certaines prescriptions et conditions.

• Comment faire en pratique ?

Tout projet d'aménagement situé dans l'une de ces zones, et nécessitant un permis de construire ou une déclaration de travaux, doit être conforme aux prescriptions du PPRI.

La totalité des documents (rapport et cartes) est consultable en mairie et sur internet :

PPRI de l'III / PPRI approuvés / Risque inondation / Prévention des risques naturels et technologiques / Politiques publiques / Accueil - Les services de l'État dans le département du Bas-Rhin (bas-rhin.gouv.fr)

Dans les prochains bulletins seront développées d'autres informations telles que les contraintes, les autorisations, les prescriptions...liées au PPRI de Nordhouse. À SUIVRE...

UNE SECONDE VIE POUR LE « CHALET DEBUS »

• Souvenirs du passé

La chalet Debus tient son nom de son propriétaire nordhousien, Jean Théophile Debus. Sa demeure, particulièrement visible et bien connue de tous, est située en contrebas de la rue du Ried, au niveau du pont de l'III.

M. Debus, originaire de Schiltigheim, s'est installé à Nordhouse en 1958, faisant de cette habitation sa résidence secondaire. Très peu de constructions existaient alors dans cette partie « Est » de Nordhouse, « Ploenlen », hormis quelques maisons vers l'actuel stade. Cette zone, particulièrement humide, laissait place aux activités maraîchères et agricoles.

M. Debus venait à Nordhouse pour se ressourcer et s'adonner à sa passion : la taille de pierre naturelle.

« On se souvient tous étant petits, quand on passait devant le chalet il était assis au pied de la porte du sous-sol et il faisait de la taille de pierre sur du grès des Vosges... » témoigne un Nordhousien.

Décédé en 2011, M. Debus, alors retraité et sans descendance, destina l'ensemble de ses biens à différents légataires, parmi lesquels notre Commune à qui une somme de 75 000 euros fut versée.

Très touché par ce geste, le Conseil Municipal décida, en hommage et en signe de reconnaissance, de renommer le Parc de l'III face à son chalet le « Parc Jean Théophile Debus ».

Son chalet fut légué au Cercle nautique III Club de Strasbourg dont M. Debus fut le président pendant de longues années. N'en ayant pas de réel usage et ne pouvant en assurer son entretien, le club d'aviron le remit en vente et la commune en devint propriétaire en 2015 pour la somme de 150 000 €.

Le chalet était alors en bon état, mais son abandon et son inhabitation entraîna une rapide dégradation, qui s'amplifia par le vol de la toiture en cuivre, laissant les intempéries s'inviter au fil de l'eau.

Les garages furent récemment mis à disposition de l'association des aviculteurs pour le stockage des cages vides.

En 2017, constatant le délabrement de la bâtisse, le Conseil Municipal prit la décision de démolir le chalet.

• Le temps d'une réhabilitation

A son arrivée, la nouvelle municipalité a souhaité remettre en débat le projet de démolition, considérant que ce chalet, présent depuis 63 ans, fait partie de Nordhouse et est en parfaite harmonie avec les bords de l'III.

Avec ses volets rouges et ses rambardes blanches aux couleurs du drapeau alsacien, il ne passe pas une semaine sans qu'une demande de rachat ne parvienne à la mairie.

« Ceci fait partie de notre patrimoine... Que serait le pont de l'III de Nordhouse sans la Wasserratt ? » complète ce témoin.

En outre, une démolition rend toute nouvelle construction habitable contraignante, du fait de sa localisation en zone « bleue » dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) approuvé en janvier 2020 et quasi impossible dans sa situation actuelle (en contrebas au bord de l'III).

Un état des lieux approfondi à l'automne, a conclu à un état de délabrement avancé au niveau de la toiture, mais présentant néanmoins une structure porteuse intacte.

Un dossier de subvention pour une rénovation complète a été déposé auprès du Conseil Départemental du Bas-Rhin en septembre 2020. En effet, le plan de relance économique de 200 millions d'euros, dit « plan Marshall », qui vise à soutenir l'économie locale, meurtrie par la crise du coronavirus, offre aux communes la possibilité de solliciter exceptionnellement deux subventions, au lieu d'une unique aide classiquement accordée. Le montant de l'aide s'élève à 40% du montant des investissements engagés.

Décision a été prise de procéder rapidement et avant l'arrivée de l'hiver, au changement de la toiture, condition nécessaire pour préserver la bâtisse d'une destruction naturelle irréversible. Ayant désormais paré au plus urgent par la mise au sec du chalet, la commune entend poursuivre sa remise en état : isolation, huisseries, point d'eau courante...

Une attention particulière est également portée au parc, situé à l'arrière, d'une surface totale d'environ 50 ares. Le parc nécessite dans un premier temps une remise en état (nettoyage, débroussaillages...), et offre de nombreux usages possibles.

• Quelle vocation pour cette propriété ?

Pour l'heure, la Commune n'a pas tranché sur l'usage futur du bâtiment.

Les réflexions et partages d'idées sont en cours... : lieu de rencontre pour les jeunes ? les seniors ? lieu de vente d'objets offerts ? gîte communal ? local pour les marcheurs ? local au service d'une association ? ou simplement un lieu de rencontre réservé aux Nordhousiens pour une petite fête de famille ?

Pour toute suggestion : mairie@nordhouse.fr



DERNIÈRE NOUVELLES DE NORDHOUSE

La vie du village en photos

- EDITO
- VIE MUNICIPALE
- DNN - DERNIÈRES NOUVELLES DE NORDHOUSE
- VIE DES ÉCOLES
- VIE ASSOCIATIVE
- CIVISME ET CITOYENNETÉ
- DEVELOPPEMENT DURABLE
- PATRIMOINE



Préparation des décors de Pâques par les enfants des écoles



Passage du Saint Nicolas



L'hiv sous la neige



Le cimetière sous la neige

Distribution des paniers aux Aînés des Maisons de Retraite



Le carnaval



Stands au marché



EDITO

VIE MUNICIPALE

DNN - DERNIÈRES NOUVELLES DE NORDHOUSE

VIE DES ECOLES

VIE ASSOCIATIVE

CIVISME ET CITOYENNETE

DEVELOPPEMENT DURABLE

PATRIMOINE

À la découverte de Vega Technique

Un spécialiste de l'instrumentation basé à Nordhouse depuis 1970.



VEGA

Pour longtemps

• «The radar company»

VEGA, longtemps discrète, s'est fait remarquer ces deux dernières années par les travaux qu'elle a engagés pour moderniser ses locaux.

Aujourd'hui rénové, le bâtiment, installé face au terrain de foot est bien visible de la route menant à Plobsheim et suscite la curiosité de certains d'entre vous.

C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons choisi de vous en dire plus sur VEGA.

Installée depuis 35 ans à la sortie de Nordhouse, VEGA Technique S.A.S est la filiale d'un groupe allemand spécialisé en instrumentation de process.

L'entreprise commercialise en France, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, des instruments de mesure destinés à l'industrie (chimie, agroalimentaire, pharmacie...) ainsi qu'au traitement de l'eau (stations d'épuration et assainissement) ou à la transformation de matériaux (ciment, béton, plâtre ...).

On l'appelle The «Radar company» car elle est spécialisée en mesure par technologie radar et reconnue comme un expert dans ce domaine.

VEGA emploie à ce jour 48 personnes en France (dont 3 Nordhousiennes) et 23 à Dubaï.

VEGA EN CHIFFRES...

Fondée en : 1959 en Allemagne
 Nombre de salariés à Nordhouse : 48
 Nombre de salariés dans le monde : 1600
 Présente dans : 80 pays
 Chiffre d'affaires réalisé en France : 30 M€

• Une solution destinée à prévenir des inondations...

VEGA est spécialisée dans la mesure de niveau et propose des solutions qui permettent de superviser la hauteur des cours d'eau. Très utiles, les capteurs VEGA permettent de générer des notifications en cas de dépassement d'un seuil d'alerte et ainsi de prévenir les autorités d'une éventuelle crue et de permettre ainsi la sécurité des habitants.



Nordhouse étant traversée de 2 cours d'eau, c'est tout naturellement que VEGA a proposé d'installer un capteur de nouvelle génération pour surveiller la hauteur de d'III.

Un système de notification a également été mis en place. Il permet à la municipalité d'être alertée en cas de montée des eaux et ainsi de prévenir les habitants de Nordhouse à temps.

Les habitants de Nordhouse pourront également, à l'envie, vérifier le niveau d'eau en se rendant sur le site internet de Nordhouse.



Pour en savoir plus : www.vega.com

“

La commune remercie chaleureusement l'entreprise Vega pour cette belle initiative, au service de la population et pour son engagement au sein du village.

”

Toujours et plus que jamais avec nos restaurateurs !

Tous les jours, et plus que jamais, nos restaurateurs sont présents pour régaler nos papilles en nous proposant leurs plats à emporter.

Au Soleil

Sur commande

Midi : du lundi au dimanche (excepté le samedi) entre 11 h 30 et 13 h 00

Soir : du jeudi au dimanche entre 17 h 00 et 18 h 00.

Les menus du jour sont disponibles sur Facebook ou sur simple appel téléphonique.

Le soir, le chef vous propose la carte, les pizzas et tartes flambées.



*Magret de
canard bigarade
Recette du restaurant
Au Soleil*

Ingrédients (pour 4 pers)

- 2 magrets de canard (environ 350 à 400 gr pièce)
- 1 orange pelée (à couper en morceaux)
- 3 cuillères à soupe de griottes (environ 100 gr)
- 1 échalote ciselée
- 4 cuillères à soupe de miel
- 1 cuillère à café de cannelle
- Sel, poivre

**La Clé des Champs**

Sur commande

Midi : du lundi au samedi entre 11 h 30 et 13 h 00 (fermé le dimanche)

Soir : du jeudi au samedi entre 17 h 00 et 18 h 00.

Les menus du jour sont disponibles sur Facebook (mise à jour quotidienne) ou sur simple appel téléphonique.

Le soir, le chef vous propose la carte et les tartes flambées.

En attendant de pouvoir se retrouver pour des moments de convivialité dans leurs salles, ils partagent leurs recettes fétiches.

A vos fourneaux !

Dégraissier légèrement les magrets
Quadriller en incisant côté graisse
Cuire à la poêle 3 mn de chaque côté puis réserver
Retirer la graisse de la poêle
Faire revenir tous les autres ingrédients, saler et poivrer
Remettre les magrets dans la poêle le temps juste de les réchauffer (1 à 2 mn) en les nappant très régulièrement
Trancher et dresser
Accompagnement de votre choix (ma suggestion : pâtes chinoises)
Bon appétit !!!

Le petit plus.... : conserver quelques jours la graisse refroidie au réfrigérateur et l'utiliser pour la cuisson d'autres viandes ou la préparation d'un bon cassoulet.



*Bourguignon
de betteraves
purée de céleri
en suggestion
d'accompagnement
Recette du restaurant
La Clé des Champs*

Préparation : 20 minutes (+ trempage des lentilles si nécessaire)

Cuisson : 45 minutes à 1 heure

Ingrédients (pour 4 personnes) :

- 250 g de lentilles du Puy (soit précuites soit sèches et les pré-tremper la veille - 12 h minimum)
- 1 oignon rouge, 1 gousse d'ail, 3 carottes
- 400 g de betteraves crues, pelées, coupées en morceaux
- 1 cube de bouillon de légumes
- 700 ml d'eau bouillante,
- 150 ml de vin rouge
- Champignons (facultatif)
- 1 Pincée de thym, huile d'olive, sel, poivre, quelques clous de girofle

Cette recette a été réalisée au « Vitaliseur de Marion » qui est un mode de cuisson vapeur douce. À adapter au four selon la recette ci-dessous :

1. Faire tremper les lentilles selon les indications du paquet.
2. Préchauffer le four à 180°.
3. Cuire l'oignon piqué de clous de girofle à feu moyen avec un filet d'huile d'olive dans une grande casserole ou cocotte.
4. Faire revenir. Ajouter les carottes et les betteraves, l'ail. Faire fondre le bouillon de légumes dans un pichet d'eau bouillante.
5. Ajouter le vin rouge et faire réduire 5 mn environ avant d'ajouter la moitié du bouillon de légumes. Laisser cuire 30 mn en remuant de temps en temps.
6. Ajouter ensuite, les lentilles et les champignons (facultatif). Verser le reste du bouillon, ajouter le thym, le sel et le poivre.
7. Enfournier 20 mn. Pendant que le « bourguignon » cuit au four, préparer la purée de céleri.

La purée de céleri :

- 2 céleris raves de taille moyenne, pelés et coupés en petits morceaux. Filet d'huile d'olive, sel, poivre.
1. Faire chauffer une grande casserole avec un trait d'huile d'olive. Ajouter le céleri coupé en morceaux.
 2. Attendre une minute ou deux avant de le recouvrir entièrement d'eau bouillante et laissez frémir pendant 20 mn jusqu'à ce que le céleri soit tendre.
 3. Egoutter-le et mixez-le. Saler, poivrer. Et bon appétit !!

Bienvenue à Mme Laurence GIRAULT, nouvelle titulaire de la pharmacie de Nordhouse !



Toute l'équipe municipale souhaite la bienvenue à Mme Girault, qui a pris ses fonctions depuis le 1^{er} février à Nordhouse. A ses côtés demeurent les pharmaciennes et préparatrices en pharmacie que vous connaissiez déjà : l'équipe ne change pas !

La commune prépare un nouvel accueil pour votre professionnel de santé, afin de faciliter le stationnement des véhicules et d'offrir un espace plus grand pour ce commerce indispensable, apprécié de tous les habitants. Encore en cours de projet, la Gazette de juin dévoilera plus en détail les nouveautés prévues...

Rappel des Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi 8h30-12h00 et 14h00-19h00
samedi 8h30-12h30.



Ça bouge au marché !!



Le traditionnel marché hebdomadaire de Nordhouse s'adapte à la situation sanitaire actuelle en changeant ses horaires !

Le marché est actuellement présent Place de l'école tous les jeudis de **16h à 18h**.

De nouveaux stands sont aussi apparus dans le paysage nordhousien : un maraîcher et des tartes flambées !

Le maraîcher local n'a pas souhaité continuer l'aventure et un nouvel exposant a été trouvé pour le bonheur des habitants avec un large choix de fruits et légumes.

Récemment un jeune Nordhousien a proposé la préparation de tartes flambées à emporter. Désireux de lui donner un coup de pouce et de le faire connaître auprès des villageois, il participe donc au marché.

Dernière minute : au vu des nouveaux horaires qui coïncident avec la sortie des écoles, un stand bonbons et sucreries en tous genres vient également s'ajouter aux produits proposés, pour le bonheur des petits... et des grands !



Pour une information plus rapide et plus directe : recueil des adresses mails

Afin d'améliorer la communication entre la Mairie et les habitants, la commune souhaite recueillir les adresses mails des habitants. Certaines informations pourront ainsi être délivrées plus rapidement : alertes sanitaires, alertes météo, manifestations, fêtes, inscriptions, ...

Merci de retourner un mail à **mairie@nordhouse.fr** en indiquant :

- une ou plusieurs adresses mails privées
- les coordonnées et adresse postale des détenteurs de chaque adresse.



Décorations de Noël : les gagnants 2020 !

Le jury communal des décorations de Noël a sillonné toutes les rues du village le vendredi 18 décembre et a établi un classement des plus belles décorations de Noël de jour et de nuit.

Grand prix d'honneur : Obrecht Remy

Prix d'excellence :

- Krauffel Dominique
- Notheisen Denis
- Schneider Dominique

Prix d'honneur :

- Egele Herve
- Eugster Jean Louis

- Lutz Loic
- Schnee Sylvain

Prix d'encouragement :

- Bruchmann Vincent / Krauffel Florence
- Dupin Pascal
- Goepp Jean-Marie
- Grass
- Hertrich Louis
- Lorreyte Guillaume/ Hamm Lucile
- Notheisen Benoit
- Pflieger Francis
- Roussel Christian

Un panier garni a été remis aux lauréats du Grand prix d'honneur, prix d'excellence et prix d'honneur.



Le grand gagnant 2020 : Mr Obrecht Remy et son jardin de Noël

Décorations de Pâques : merci et félicitations aux enfants des Écoles !

La commune s'est associée aux écoles pour décorer le village : pour le bonheur de tous les NORDHOUSIENS, les enfants de l'école apportent la joie de vivre par leurs décors de Pâques afin d'embellir nos rues ! Toutes ces petites décorations aideront chacun à sortir de ce contexte anxigène planétaire. Chaque petit geste compte !



De nouvelles règles pour les participants au fleurissement des maisons



Force est de constater que le nombre de maisons fleuries diminue d'année en année... et qu'un essoufflement certain se fait ressentir pour cette tradition. Initialement majoritairement cultivés par les habitants des maisons alsaciennes, les traditionnels géraniums se font de plus en plus rares. Le fleurissement évolue... ou disparaît ! Le coût des plantations en est certainement l'une des raisons et le temps nécessaire à l'entretien des jardinières et autres massifs n'est pas à négliger, d'autant plus que les arrosages sont plus importants en raison d'épisodes de sécheresse plus fréquents.

Par ailleurs, aucun règlement sur le concours des maisons fleuries n'existait à ce jour dans la commune. C'est chose faite ! Il sera enfin bientôt disponible sur le site internet de la mairie après approbation en conseil municipal.

Afin de redonner un nouveau souffle à ce concours, des nouvelles catégories de fleurissement ont donc été définies :

Catégorie I : Maisons avec jardin ou cour, corps de ferme

Catégorie II : Balcon et/ou terrasse (privé ou collectif), fenêtres

Catégorie III : Ouvrages anciens type puits, porches, charrettes ...

Catégorie IV : Restaurants, commerces et entreprises

Catégorie V : Potagers, vergers.

En ciblant une catégorie précise, chaque participant a la possibilité de concentrer ses efforts sur un ouvrage, maîtrisant ainsi les dépenses s'il le souhaite, tout en embellissant le cadre de vie du village. L'inscription au concours devra être faite en mairie avant le **30 juin dernier délai**.

Que tous les jardiniers confirmés renouvellent leurs réalisations, que les jardiniers en herbe se laissent tenter !

De nouveaux défibrillateurs à Nordhouse

Le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018, pris en application de la loi n°2018-528 du 28 juin 2018, précise les Établissements Recevant du Public (ERP) soumis à l'obligation de détenir un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE), à savoir :

- **A partir du 1^{er} janvier 2020, ERP de catégories 1, 2 et 3** (ERP accueillant entre 301 à plus de 1500 personnes),
- **A partir du 1^{er} janvier 2021, ERP de catégories 4** (ERP accueillant 300 personnes et moins à l'exception des établissements faisant partie de la catégorie 5),
- **A partir du 1^{er} janvier 2022, certains ERP de catégories 5** (structures d'accueil pour les personnes âgées, structures d'accueil pour personnes handicapées,

établissements de soins, gares, hôtels - restaurants d'altitude, refuges de montagne, établissements sportifs clos et couverts ainsi que les salles polyvalentes sportives).

La commune s'est donc dotée de deux défibrillateurs supplémentaires pour équiper la salle polyvalente (ERP 3^{ème} catégorie) et d'un second situé au niveau de la Maison Commune pour la zone qui couvre le secteur des écoles, de l'atelier communal et de la mairie. Le DAE qui se situe au niveau du foyer paroissial est commun avec l'église (ERP de catégorie 3).

Pour information, les nouveaux équipements sont pourvus d'électrodes pour les enfants.



La Salle des Fêtes



Le Foyer Paroissial



La Maison Commune

VIE DES ÉCOLES

Les cours d'allemand ont repris à l'école élémentaire

Depuis de nombreuses années, la commune renforce l'apprentissage de l'allemand à l'école de Nordhouse : des intervenants sont donc sollicités chaque année pour dispenser une demi-heure à une heure de langue en plus de l'enseignement prévu dans le programme de l'Education Nationale. Pour la plupart retraités, ces intervenants n'ont pas souhaité renouveler cette opération à la rentrée 2020/2021, les incertitudes liées à la COVID ayant pris le dessus...

C'est sans compter la détermination des élus ! Après quelques semaines, deux nouvelles volontaires ont été recrutées, et depuis janvier toutes les classes bénéficient **d'une heure par semaine** d'un apprentissage ludique et joyeux !

Emma Fischer, étudiante en lettres, s'occupe des CE1 et CE2

Claudine Fritsch, prend en charge les classes de CM1 et CM2.

Chansons, jeux, activités manuelles, recettes... autant de moments variés pour un apprentissage qui veut résolument être différent !



Emma Fischer



Claudine Fritsch

Départ à la retraite de notre assistante maternelle : Angélique Hatterer



Trente ans déjà se sont écoulés depuis que Madame Angélique HATTERER est arrivée en tant qu'ATSEM à l'école maternelle, le 1^{er} janvier 1991. Cela en représente des goûters à distribuer, des bonnets et vestes à mettre et à enlever, des allers et retours pour le lavage des mains, des nez à moucher, des enfants à câliner, à consoler et à aider...

Pendant toutes ces années, elle aura vu grandir de nombreux enfants du village, qui sont eux mêmes devenus parents d'enfants qu'elle aura eus dans sa classe.

Tous les enfants l'apprécient pour sa gentillesse, sa bienveillance et son écoute.

Récompensée par la médaille d'honneur régionale, départementale et communale d'argent le 1^{er} janvier 2012 pour son dévouement au service des collectivités locales, ses collègues et le personnel communal l'estiment pour son engagement professionnel et regretteront les moments d'échange et de partage.

Il est temps, pour elle de rendre son tablier à compter du 1^{er} avril 2021, de prendre bien soin d'elle et de profiter de son temps libre pour faire tout ce qui lui plaît !

Angélique, aujourd'hui, tous les Nordhousiens et Nordhousiennes, vous disent merci et vous souhaitent une merveilleuse retraite.

Rachel remplacera Angélique



Madame Rachel GELB a été recrutée en tant qu'ATSEM pour la période du 1^{er} avril au 9 juillet 2021. Certains la connaissent déjà puisqu'elle a effectué un stage d'immersion professionnelle de 15 jours au sein de l'école en ce début d'année.

Nous lui souhaitons la BIENVENUE !!!

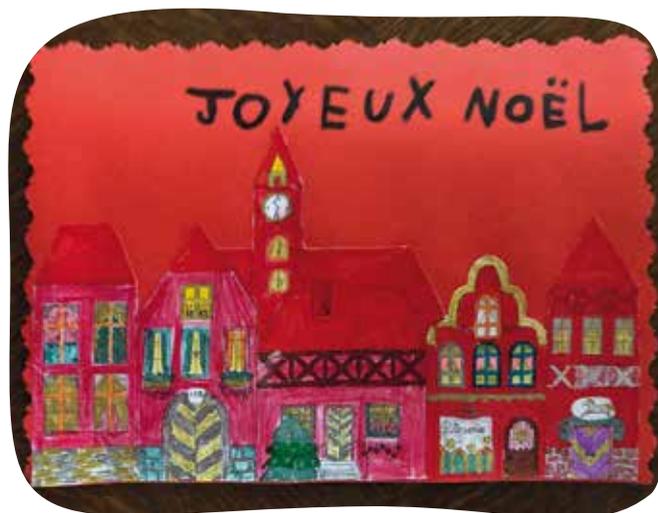
Cartes de Noël confectionnées par les enfants des écoles pour les aînés

Lors de la distribution des paniers garnis aux aînés du village, samedi 12 décembre, ces derniers ont eu la chance de recevoir en plus, de jolies cartes confectionnées par les élèves de l'école de Nordhouse.

De la petite section maternelle jusqu'au CM2, nos petits écoliers ont mis tout leur cœur et leurs efforts dans la mission qui leur a été confiée : dessins, illustrations, couleurs et messages chaleureux en cette période de fin d'année.

Un grand merci à eux pour cette attention qui a fait extrêmement plaisir à nos aînés.

BRAVO pour ce beau geste qui unit les générations!



L'école sous la neige !!!

Un peu de joie et d'amusement pour les petits et grands élèves de l'école de Nordhouse grâce au retour de la neige dans notre belle plaine d'Alsace ! Les cours de récréation se sont parées d'un joli manteau blanc pour le plus grand plaisir de tous ! Alors, chacun fait fonctionner son imagination, on s'y met à plusieurs et on réalise de belles constructions collectives : un igloo et un volcan ! Voici un agréable moment pour tout le monde !



Masqués... et déguisés pour le mardi gras!



Une petite bulle de joie et de rires a envahi les classes de l'école, mardi 16 février !

Les pirates, princesses, fées et policiers ont côtoyé Harry Potter et Stich le temps d'une journée hors du temps !

Bravo les enfants !

Les lutins de l'école maternelle

"Cette année, le Père Noël est passé à l'école admirer nos beaux sapins. Il nous a déposés des bredeles et des papillotes mais il n'a pas pu fêter avec nous. Nous nous sommes tous apprêtés pour la circonstance et nous avons fait un « pique-nique » de Noël, chacun avec sa classe".

Ses lutins sont revenus courant janvier pour offrir à chaque enfant un livre de conte russe.



VIE ASSOCIATIVE

Les Sapeurs Pompiers de la Plaine de l'III

• Une distribution des calendriers 2021 perturbée

L'Amicale des Sapeurs Pompiers souhaite remercier de tout cœur les habitants de Nordhouse, de Hipsheim et d'Ichtratzheim pour le grand soutien apporté à l'occasion de la mise à disposition du calendrier 2021.

En effet, en cette année si particulière, il lui a fallu trouver une solution adaptée à la pandémie afin de pouvoir proposer le calendrier tant attendu. Les Sapeurs pompiers ont opté pour la distribution des calendriers dans les boîtes aux lettres et la mise en place d'urnes dans les 4 coins du village pour y accueillir les dons.

Un grand merci également aux différents points de collecte des dons : la mairie de Nordhouse, la pharmacie Ste Claire, la ferme "Les légumes du moulin" et la boulangerie "L'atelier la paume de pain".

En vous espérant toutes et tous en bonne forme, les sapeurs pompiers vous donnent rendez-vous fin d'année pour une nouvelle distribution.

GRAND MERCI !!!!!

• Pourquoi la sirène sonne le premier mercredi de chaque mois ?

En France, depuis la seconde guerre mondiale, les sirènes ont progressivement remplacé le tocsin (sonnerie de cloches à coups redoublés). A partir de 1948, le Réseau national d'Alerte (RNA), réseau de sirènes majoritairement implantées le long des frontières terrestres, remplit la fonction d'alerte des populations. Hérité de la défense passive, c'est-à-dire de la protection des populations en cas de guerre, il est tout d'abord conçu comme un outil de réponse à la menace aérienne.

Chaque premier mercredi du mois, à Nordhouse et dans un grand nombre d'autres communes, la sirène est testée afin de s'assurer de son bon fonctionnement. Les alarmes sonnent pendant 1 minute et 41 secondes.

À l'origine, le signal n'était que d'une minute, minute correspondant à la limite technique des sirènes électromagnétiques, celles-ci risquant de disjoncter en cas de fonctionnement prolongé.

Pourquoi "41 secondes" ? Les 41 secondes correspondent au délai technique de montée et de descente du signal sonore de la sirène.

Dans le village, jusqu'à l'an 2000, les pompiers étaient alertés par ce système, qui donnait le signal à tous les pompiers disponibles pour rejoindre la caserne, et partir en intervention.

Aujourd'hui, le réseau est toujours en partie géré par l'armée de l'air en raison de l'élément « Agression aérienne » initialement pris en compte, mais cet outil est également utilisé pour prévenir la population d'un sinistre de sécurité civile, d'origine naturelle ou technologique.

Deviens toi aussi un Jeune Sapeur Pompier !!

De 12 à 18 ans, les jeunes filles et garçons peuvent **découvrir le métier de sapeur-pompier** en intégrant une section de jeunes sapeurs-pompiers (JSP).



• Les conditions

- être âgé au moins de 12 ans
- avoir l'autorisation du représentant légal
- remplir les conditions d'aptitude médicale

• Les activités des sections de jeunes sapeurs-pompiers

- formations « sapeur-pompier » sur le secours à personnes, la lutte contre les incendies, la protection des biens et de l'environnement, le cadre administratif et juridique dans lequel évoluent les sapeurs-pompiers
- découverte du matériel d'incendie et de secours et acquisition des notions élémentaires de son maniement
- participation à des manœuvres et à des rassemblements régionaux, nationaux ou internationaux de JSP
- pratique de diverses activités physiques et sportives

Animées par des sapeurs-pompiers dans le cadre associatif (Association départementale des jeunes sapeurs-pompiers du Bas-Rhin), ces sections offrent un apprentissage des techniques opérationnelles, une formation aux gestes qui sauvent et une véritable instruction civique aux futurs citoyens.

Attention : les jeunes sapeurs-pompiers ne participent pas aux interventions.

• Brevet national de JSP

L'aboutissement de la formation consiste à passer le brevet national de jeune sapeur-pompier, véritable reconnaissance pour ces jeunes. Pour cela, ils doivent être âgés au moins de 16 ans au 1er janvier de l'année de l'examen et titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (PSC1) et de l'attestation de premiers secours en équipe (PSE1).

La formation acquise par le JSP est prise en compte lorsqu'il s'engage comme sapeur-pompier volontaire (à partir de 16 ans) ou lors de son recrutement comme sapeur-pompier professionnel (à partir de 18 ans).

Une section de jeunes sapeurs pompiers existe au sein de l'Unité Territoriale d'Erstein.

Coordonnées d'inscription :

Lieutenant Michel Mutschler
38 rue du Général De Lattre de Tassigny à Erstein
Tél : 06.56.78.21.00
jsperstein44@gmail.com

Musique / Association Entente Musicale de Nordhouse

• L'Entente musicale et l'école de musique s'adaptent au Covid

Privés d'accès à la salle des fêtes, les musiciens ne peuvent plus répéter comme tous les orchestres amateurs. Pour la 2^{ème} année consécutive, le concert annuel est annulé. L'association tente de maintenir le lien et c'est ainsi qu'elle a décidé de réaliser son **Assemblée Générale en visioconférence**.

• L'occasion de revenir en quelques chiffres sur l'activité de Juin 2019 à Décembre 2020.

Depuis la dernière AG, en juin 2019, 8 temps forts ont rythmé l'actualité de l'association (soirée d'été, animation à Kertzfeld, rentrée des associations, commémoration du 11 novembre 2019, soirée 80's, animation de la fête des aînés 2019, concert de Noël par le quintette Saltarelle, l'organisation d'une journée de retrouvailles).

Une période qui a vu le renouvellement du comité, l'arrivée d'un nouveau chef, l'organisation d'une nouvelle soirée, et...la covid bouleversant tous les projets : 11 événements annulés depuis le printemps dernier (concerts, fête de la musique,...).

Les deux anciennes associations « Harmonie » et « Cercle St Michel » ont clôturé leurs comptes au profit de l'Entente Musicale.

Pour **l'école de musique**, il y a **16 élèves** dont **6 nouvelles inscriptions**.

Une école de musique qui s'adapte



L'assemblée générale s'est tenue en visioconférence le 23 novembre 2020 et s'est clôturée par un verre de l'amitié à distance.

Les consignes et directives de sécurité changeant régulièrement ces derniers mois, le maître mot a été « adaptation » pour l'école de musique. Il y a eu beaucoup de cours à distance, ce qui a nécessité un suivi régulier de la part des professeurs pour assurer la progression de chaque élève.

Robin, professeur de formation musicale et de trompette témoigne :

« Les cours de formation musicale, dispensés d'habitude en groupe, sont désormais donnés à distance et en individuel. On perd l'énergie du groupe mais on gagne en progression individuelle car en cas de difficultés on intervient plus facilement. Derrière une caméra, les cours d'instrument sont plus compliqués lorsqu'un problème technique survient sur l'instrument ou par exemple pour corriger la position des lèvres ou des mains. Avec de la

patience, on y arrive. J'ai hâte de retrouver mes groupes d'élèves en présentiel »



Marceau Hiss, 6 ans, à l'aise pendant son cours à domicile avec son professeur Robin Seyler

« J'ai choisi la trompette après avoir vu l'instrument à la cérémonie du 11 novembre. J'aime ma trompette car elle est dorée, elle brille et a un joli son. A la maison, il n'y a que moi qui arrive à en jouer parce que j'ai des poumons trop costauds ! Ma mamie Pierrette joue du baryton à l'Entente Musicale et

vient souvent le samedi matin pour m'aider à m'entraîner. Quand je dors sur le canapé le vendredi soir, je joue mieux le lendemain, c'est Mamie qui m'a dit ça. »



Alexis Schwentzel, 9 ans, et Olivier Pelegri, professeur de batterie et également chef d'orchestre de l'Entente Musicale dans la pièce de la maison commune

« J'ai choisi cet instrument car j'aime faire du rythme sans être obligé de souffler...et aussi peut-être un peu pour faire comme mon papa, batteur à l'harmonie. »

Nouveau à l'école de musique : des cours de chant, guitare et violon.

Infos : Christelle Schmitt-Hosti, présidente, au 06.06.81.11.88

ou par mail : christelle.schmitt.hosti@gmail.com



Nature - Association « Fruits et Nature de Nordhouse - Hipsheim »

• Certaines activités sont maintenues

Que serait le verger-école sans la présence de l'oiseau migrateur et emblème de l'Alsace : la cigogne ? Elles sont revenues mi-février, comme tous les ans, pour la Saint Valentin !

En 2019, le lierre, ayant atteint le dessous du nid, a permis à un nuisible (belette, martre ou fouine) de grimper jusque dans le nid et de tuer les cigogneaux. Afin qu'un tel accident ne se reproduise plus, le lierre du dessous du nid a été élagué. Cette opération a pu être menée à bien, début février par un grand froid d'hiver, grâce à la mise à disposition gracieuse de la nacelle par la commune. Merci à la Municipalité.

Un programme prévisionnel a été élaboré en novembre 2020. En raison de la pandémie qui sévit, ce programme ne pourra être respecté. Certaines activités seront néanmoins conduites comme des cours de taille, en respectant scrupuleusement les règles sanitaires imposées (gel hydroalcoolique, masque obligatoire, distanciation, nombre de participants limité). Les dates des cours paraîtront dans les DNA.

Tous les samedis matin nous sommes à votre disposition, à l'arborihome pour tous renseignements concernant l'arboriculture, ainsi que pour la vente de jus de pommes et de miel.

• Programme des activités 2021 : si les conditions le permettent!

Mardi 13 avril 2021 : Initiation à l'arboriculture fruitière des enfants des écoles de HIPSHEIM, ICHTRATZHEIM et NORDHOUSE.

Jeudi 16 septembre 2021 : Démonstration, confection et dégustation de jus de pommes dans les écoles de HISPHEM, ICHTRATZHEIM et NORDHOUSE.

100^{ème} ANNIVERSAIRE : Samedi 2 et Dimanche 3 octobre 2021 : Grande fête de la Nature avec exposition artistique de fruits, fleurs et légumes dans la salle des fêtes de NORDHOUSE.

Samedi 27 novembre 2021 à 9 heures : Cours de taille sur fruitiers à noyaux au verger école à NORDHOUSE.

Mardi 23 novembre 2021 : Initiation à l'arboriculture fruitière des enfants de l'école de NORDHOUSE. Au programme : Présentation et plantation d'arbres fruitiers.

Jeudi 25 novembre 2021 : Initiation à l'arboriculture fruitière des enfants de l'école de HIPSHEIM et ICHTRATZHEIM.. Au programme : Présentation et plantation d'arbres fruitiers.



A souligner : 2021 est l'année du **centenaire de l'association** ! En raison du coronavirus, cet anniversaire ne pourra être célébré comme il se doit ! Mais il faut espérer que cela sera possible un peu plus tard ...



«Les vieux carbus de Nordhouse» la dernière née des associations du village !

Une nouvelle association pour **véhicules anciens et youngtimers*** est née.

Le mot de son Président, Franck MASSE :

“Les prémices de cette association ont été posées lors de la journée des associations en septembre 2019 qui avait permis d'exposer des motos et voitures de Nordhouse.

Pendant cette journée, la future association a organisé un concours où les gagnants ont pu faire un tour en Hotchkiss d'avant guerre. Cette marque française a disparu au cours des années 50.

L'année 2020 a permis d'établir les statuts de l'association et malgré la pandémie, les membres fondateurs ont décidé, en 2021, de rassembler les propriétaires de véhicules anciens à deux, trois et quatre roues.

Le bulletin communal du printemps nous donne l'occasion de nous faire connaître des Nordhousiens et de leurs familles, mais aussi de tous les propriétaires intéressés par le programme de l'association.

Le but étant d'organiser des balades de véhicules anciens et youngtimers dans le Ried et des rassemblements sans prise de tête.”

L'association, peut être contactée soit par :

- e-mail : lesvieuxcarbusnordhouse@gmail.com
- ou courrier : 76 rue des Prés, Nordhouse.

* youngtimers = véhicules anciens de moins de 30 ans



La Troupe Amuzette / Association de théâtre de Nordhouse

La Troupe Amuzette écrit sa deuxième pièce



Après le succès de sa première pièce « les dindes de Nor12 à la conquête de Monaco » la troupe Amuzette a entrepris l'écriture de sa seconde pièce. Les acteurs ont décidé de faire revivre Jacqueline, Gisèle, Hélène et Florian dans une suite remplie de nouvelles aventures, pour info il y aura cette fois 5 acteurs sur scène Les sources d'inspiration ne manquent pas en ce moment, les idées fusent mais Chutttttttttttt.....

On vous donne d'ores et déjà rendez-vous les 13-14 & 20-21 novembre 2021 à la salle des fêtes de Nor12 où vous serez accueillis par notre superbe équipe de bénévoles.

En attendant de se revoir n'oubliez pas !

« Trouvez toujours une raison de rire ... cela n'ajoutera peut-être pas des années à votre vie, mais ajoutera de la VIE à vos années »

Christ'l, Mumu, Sandrine et Philippe



Don du sang / Association « Amicale des Donneurs de Sang »



Rétrospectives sur 2020

Nous avons perdu deux de nos membres actifs, Raphaël Schaal, il nous a marqué par sa gentillesse et sa régularité.

Ainsi que Gilbert Bamberger, époux de notre chère Yvette.

2020, l'année de la crise sanitaire, de la distanciation sociale, des masques, des mesures sanitaires strictes et des plateaux repas de l'EFS. Certes, « on s'en accomode », mais nous autres bénévoles sommes frustrés de cet accueil, et nous nous efforcerons toujours de rendre ce moment convivial. En accord avec l'EFS, nous vous proposerons à nouveau des petits plats.



369 personnes sont venues donner un peu de leur temps et leur sang en 2020.

UN GRAND MERCI A VOUS !!!

MERCI pour votre engagement, votre disponibilité mis au service de celui ou celle qui, malade, est tributaire de ces poches de sang si précieuses. Une nouveauté en 2021, l'amicale vous proposera une carte de membre lors des collectes.

Dates des collectes 2021 :

8 avril 2021

3 juin 2021

2 septembre 2021

2 décembre 2021

VENEZ NOMBREUX !

Merci à vous,
merci pour eux !
Le comité.

CIVISME ET CITOYENNETÉ

Manques de civisme : les exemples à ne pas suivre !

- Les précieux "agents de traversées Piétons" ont été une nouvelle fois victimes d'incivilités de la part de conducteurs irresponsables : postés sur les passages piétons, ils ont failli être renversés à plusieurs reprises par des automobilistes visiblement pressés, en plus des diverses insultes qu'ils subissent.

Les personnes ayant été identifiées, des procès verbaux ont été dressés.

Ces nouveaux agents communaux ne sont pas mis en place pour gêner la circulation des automobilistes, mais bien pour sécuriser la traversée des jeunes écoliers et de leurs accompagnants.

Tout refus de ralentissement de la part d'un conducteur, mettant en danger ces personnes, fera l'objet d'un signalement auprès de la police par la commune. Grâce aux caméras existantes, la reconnaissance des véhicules est facilement réalisable. La sanction est un retrait de 6 points et 90 € d'amende.

Merci de respecter ces agents et de leur porter une attention particulière lors de vos passages aux heures d'entrée et de sortie d'école.



- La décharge sauvage sévit à nouveau sur le ban de Nordhouse, des personnes malveillantes ont déposé dans la nature des gravats, sacs poubelles, ... Des investigations sont en cours pour trouver l'auteur de cette incivilité.

Ceci cause non seulement une pollution à l'environnement, mais empêche également la bonne circulation sur le chemin concerné. La nature n'est pas une poubelle !

Il en est de même pour les nombreux déchets qui jonchent le sol devant les bennes de tri du village : les agents communaux doivent chaque semaine faire un ramassage des débris tombés au sol, que certains ne se donnent pas la peine de ramasser lorsqu'ils utilisent les bennes ! **Un peu de respect pour eux et pour tous !**

Pour rappel, la déchèterie est ouverte pour toute personne ayant le badge d'accès. Ces badges sont délivrés par la Communauté des communes du Canton d'Erstein gratuitement.

Lors du dépôt des déchets dans les conteneurs d'apport volontaire, merci de limiter le bruit par respect du voisinage, notamment **le dimanche matin**.



La Journée de Défense Citoyenne en visio !

La JDC, obligatoire pour tous les jeunes à partir de l'année de leur 16^{ème} anniversaire, s'adapte elle aussi, aux contraintes sanitaires.

C'est sous forme d'une visioconférence que se déroule cette journée depuis l'automne 2020. L'inscription est obligatoire, à l'aide d'un identifiant et d'un code personnel envoyé par SMS à chaque jeune par l'administration. Des difficultés peuvent exister pour que le processus d'inscription aboutisse... malgré cela, n'oubliez pas ce rendez-vous ! Le justificatif reçu à l'issue de cette journée d'information est une **pièce indispensable pour de très nombreuses démarches : inscriptions post-bac, permis de conduire, ...**

Si vous avez des questions, contactez :

AAP1 TOSELLO Chantal / Secrétaire BJDC
Etablissement du service national nord-est
Direction du service national et de la jeunesse
Centre du service national de Strasbourg
44 rue Lauth, 67000 Strasbourg
Tél : 09 70 84 51 51 / www.defense.gouv.fr/sga

La grippe aviaire atteint l'Alsace : déclaration obligatoire pour les détenteurs de volailles



Dans le cadre de la lutte contre la grippe aviaire, tout détenteur de volailles captives et détenues en extérieur doit se déclarer auprès de sa commune, conformément aux communications déjà faites auprès des habitants. Même **si vous n'avez que quelques animaux, cette déclaration**

est indispensable et obligatoire (arrêté du 24 février 2006) : si vous ne l'avez pas encore faite, remplissez sans tarder le formulaire téléchargeable sur le site <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>, et déposez-le dans la boîte aux lettres de la mairie.

Soyez vigilants : signalez tout cas de mortalité soudaine et massive dans vos petits élevages auprès de la DDPP du Bas-Rhin afin de limiter la propagation de la maladie.

Merci pour votre collaboration dans la lutte contre ce virus.

Entraide Intergénération : à nouveau active pour l'été 2021 !

Les Intergénéreux seront présents au service des personnes qui le souhaitent durant les prochaines grandes vacances.

Le principe : mettre en relation des jeunes du village, volontaires pour rendre de petits services, et des personnes qui voudraient un petit coup de pouce pour des petites tâches quotidiennes. Le bénéfice est réciproque : aide, rencontres !

En souhaitant que les relations puissent reprendre un cours plus normal d'ici là...

Pour proposer votre aide ou solliciter un service :
mairie@nordhouse.fr

DEVELOPPEMENT DURABLE

Des petits gestes pour la planète !

• Nettoyer sa boîte mail : un nouveau réflexe éco-responsable à adopter!

L'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) a publié en 2014 une étude sur **l'impact carbone de l'envoi d'un e-mail, mais également celui de son stockage**. Envoyer 33 e-mails de 1 Mo à deux destinataires par jour et par personne produirait 180 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 1 000 km parcourus en voiture essence.

Un mail pollue dès lors qu'il est stocké dans des centres de données physiques constamment allumés, dont 149 se trouvent actuellement en France.

Envoyer un simple e-mail constitue en réalité un transfert énergivore. *Et si ne pas nettoyer sa boîte mail devenait aussi condamnable que de ne pas faire son tri sélectif, de laisser couler l'eau sous la douche ou encore de ne pas éteindre la lumière en sortant d'une pièce?*

L'économie du clic rend les choses faciles et accessibles en un claquement de doigts. Les plateformes, réseaux sociaux et autres outils numériques n'en restent pas moins très énergivores. Les flux immatériels ont, en effet, des répercussions écologiques bien réelles mais sont difficilement perceptibles. Dans son rapport «La face cachée du numérique» (novembre 2018), l'Ademe réaffirme que les émissions de CO₂ liées à l'utilisation de l'informatique sont considérables. **L'envoi d'un mail assorti d'une pièce jointe est aussi énergivore qu'une ampoule allumée pendant une heure**, en sachant que chaque heure, des milliards de mails sont envoyés dans le monde. *Sur une année, les mails professionnels de 100 salariés représentent l'équivalent de 13 allers-retours Paris-New-York en avion!*

Que dire de nos boîtes mails privées, souvent délaissées des tris ...

Toutefois, il existe plusieurs solutions simples pour réduire l'impact carbone de votre boîte mail :

- **Réduisez le nombre de destinataires** : choisissez seulement les destinataires pour qui ce mail est pertinent et évitez de faire «répondre à tous» lorsque le sujet ne l'exige pas.
- **Optimisez le poids des pièces jointes** : pensez à réduire la taille ou à compresser les fichiers avant de les envoyer, ou à les supprimer si vous faites suivre un mail et qu'elles ne sont pas indispensables
- Désabonnez-vous des newsletters que vous ne lisez jamais.
- Supprimez les spams, vider la corbeille.
- **Nettoyez régulièrement votre boîte mail** : supprimez les mails qui méritent de l'être. C'est un geste simple, rapide et qui ne coûte rien.

Un réflexe à prendre donc, à l'image des premières actions écoresponsables qui consistaient simplement à coller sur sa boîte aux lettres «Stop publicités».

• Et la visioconférence ?

Des chercheurs américains ont publié une étude sur l'impact carbone de la visioconférence lors de réunions via l'application Zoom, Google Meet ou Teams.

Effectuer une heure de réunion produirait entre 150 et 1000 grammes de CO₂ (suivant la qualité de la vidéo), soit l'équivalent de 9 km en voiture essence.

L'Ademe, dans son rapport de septembre 2020, "Caractérisation des effets rebonds induits par le télétravail", évalue elle aussi l'impact d'une visio conférence à 1g de CO₂ par minute et par participant.

C'est la retransmission des images qui est à 96% responsable de ces chiffres.

Il existe donc une solution simple : **éteignez votre caméra !**

Le bilan de l'impact du télétravail sur les émissions de CO₂ et autres gaz à effets de serre est extrêmement complexe! Pour en savoir plus :

<https://www.ademe.fr/caracterisation-effets-rebond-induits-teletravail>

NETTOYER, BALAYER, ASTIQUER LE TRI PASSE AUSSI DANS LE NUMÉRIQUE



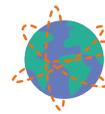
COMMENT TÉLÉTRAVAILLER LÉGER ?

LE NUMÉRIQUE N'A RIEN DE VIRTUEL

4% des émissions mondiales de gaz à effet de serre et **8%** d'ici 2025 au rythme actuel

dont **47%** dues à nos équipements **53%** dues aux data centers et infrastructures réseaux

près de **2x** plus d'objets connectés chez les Européens par rapport à 2016



15000 km parcourus en moyenne par une donnée numérique

ALLÉGER LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET LES RÉSEAUX



Mails

les plus légers possible

- ▶ Ciblez les destinataires.
- ▶ Comprimez les pièces jointes ou utilisez un site de dépôt temporaire.
- ▶ Entre collègues, privilégiez la messagerie instantanée et le serveur de l'entreprise.



Boîte mail

faites le ménage

- ▶ Supprimez les mails inutiles, les spams et videz la poubelle.
- ▶ Désabonnez-vous des newsletters que vous ne lisez pas.



Pages et onglets inutilisés fermez-les !



Cloud avec modération

- ▶ Désactivez les transferts automatiques de données.
- ▶ Triez et stockez uniquement le nécessaire.
- ▶ Stockez plutôt sur disque dur externe ou ordinateur.



Connexion

Wifi ou filaire plutôt que 4G

Programmez le téléchargement des applications lorsque la connexion est en WiFi.



Recherches web le plus court chemin

- ▶ Tapez directement le nom du site, utilisez les favoris et l'historique.
- ▶ Employez des mots clés précis dans les moteurs de recherche.

= 4 x moins d'émissions de gaz à effet de serre



Réunions audio plutôt que visio

= moins de bande passante consommée



Vous travaillez en musique ?

Évitez le streaming : privilégiez la radio ou téléchargez vos musiques préférées. Et ne lancez pas de clip vidéo pour écouter une chanson.

ET PENDANT LES PAUSES ?

1 Limitez les films et vidéos en streaming.

Mieux vaut les télécharger ou choisir une résolution moindre. Les vidéos représentent 60% du flux mondial de données !

2 Éteignez votre ordinateur au-delà d'une heure de pause :

en veille, il consomme encore 20 à 40% de sa consommation en marche.

3 Déconnectez ou débranchez tous vos appareils en fin de journée.

L'ambroisie : un problème de santé publique

L'ambroisie est une espèce exotique envahissante, de la même famille que le tournesol bien que son aspect ne le laisse pas deviner.

Elle est originaire du continent Nord-américain : arrivée régulièrement en Europe essentiellement via les semences de graines de tournesol destinées à l'agriculture, et plus récemment dans les graines destinées aux oiseaux durant l'hiver. Elle existait cependant ponctuellement depuis le début du 20^e siècle, rapportée dans les chenilles des chars utilisés pendant les deux guerres.

C'est une plante annuelle, qui meurt après avoir produit ses graines. Celles-ci survivent à l'hiver (et durant de nombreuses années), et se mettent à germer dès que les conditions leur sont propices.

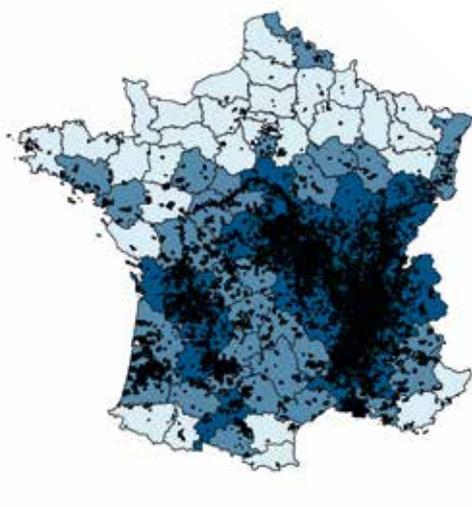
Aujourd'hui l'ambroisie fait l'objet d'une attention toute particulière de la part du Ministère des solidarités et de la Santé, et de l'Anses, car elle pourrait devenir un problème de santé publique important, ayant un impact économique préoccupant. Elle est également source de nuisances pour les agriculteurs, car elle constitue une plante adventice concurrentielle de certaines de leurs cultures.

Son pollen est extrêmement allergisant : très fin, il peut être transporté par le vent jusqu'à une distance de 100 km de la plante (dite plante anémogame).

Les allergies causées par ce pollen sont très fortes, et les coûts engendrés pour les soins directs atteignent aujourd'hui 60 millions d'euros au minimum, sans compter les coûts des pertes de production liés aux arrêts de travail (entre 30 et 50 millions également), et celles liées à la perte de qualité de vie (plusieurs centaines de millions).

A ce jour, l'ex région Rhône-Alpes est la plus touchée (voir carte), mais la plante commence à se disperser dans d'autres régions : **il y en a en Alsace, du Nord au Sud, mais encore peu pour le moment.**

Etat des connaissances sur la répartition de l'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) en France entre 2000 et 2019



■ Communes dans lesquelles il y a eu au moins un signalement

Nombre de commune(s) dans lesquelles il y a eu au moins un signalement par département

- 0 - 10
- 11 - 50
- >50

Carte réalisée par l'Observatoire des ambrosies - FREDON France - mai 2020.
Les zones délimitées représentent, par département, le nombre de communes dans lesquelles il y a eu au moins un signalement d'ambrosie à feuilles d'armoise.
Sources des données : plateforme de signalement ambrosie Atlasant, réseau des Conservatoires botaniques nationaux et partenaires, réseau des FREDON, réseau des CPNE, Plateforme Epiphyt_Etract.

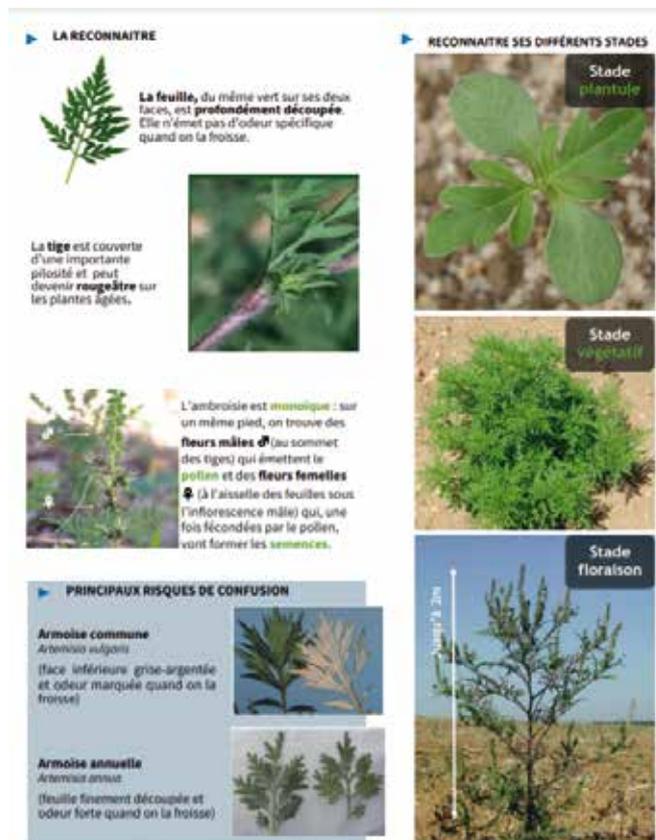
Rapporté au pays entier, on estime que 1,7 à 5,4% de personnes seraient allergiques à cette plante. Ceci signifie jusqu'à 186 millions de dépenses en soins médicaux. Ces chiffres pourraient augmenter puisque **la prévalence (proportion de personnes touchées dans la population) de cette allergie augmente progressivement.** Dans les zones de forte exposition aux pollens d'ambroisie comme l'ex-région Rhône-Alpes, 21% de la population est aujourd'hui sensible au pollen d'ambroisie !

L'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) demande un contrôle strict de la propagation de la plante pour limiter les conséquences négatives de l'ambroisie sur la santé. Le Fredon est missionné pour former un référent dans chaque commune, afin que celui-ci diffuse l'information auprès de la population, et que chacun puisse reconnaître cette plante et l'éliminer.

L'objectif est donc de savoir reconnaître la plante et de l'arracher ou de la couper avant la floraison puis la formation des graines : il faut éviter d'une part que la plante ne relâche son pollen dans l'air (pour éviter l'apparition des symptômes ou de réactions allergiques chez les personnes sensibles) et d'autre part, faire en sorte qu'elle ne se dissémine pas grâce à ses semences (pour limiter l'invasion les années suivantes).

Sa période de croissance débute au printemps, les fleurs mâles produisent le pollen responsable des symptômes allergiques globalement de mi-août jusqu'à octobre, et les fleurs femelles donnent généralement des semences de septembre à novembre.

• Comment reconnaître l'Ambroisie à feuilles d'armoise?



Si vous pensez voir des pieds d'ambroisie, contactez la Mairie qui s'occupera de l'éliminer. Ne transportez pas la plante !



Pour tout savoir sur l'Ambrosie : Guide de gestion Agricole contre l'Ambrosie du Fredon (sur leur site)



Le Fredon

Né à la fin du 19^e siècle à l'occasion des



invasions biologiques du Doryphore et du Phylloxéra, le réseau Fredon est le réseau historique dédié à la santé des végétaux. Il est voué à la gestion des problématiques végétales, et est le 1^{er} réseau d'experts spécialisés dans ces questions, avec plus de 400 collaborateurs sur le territoire métropolitain et ultramarin.

Pour plus d'infos : <https://fredon.fr/>

La plantation de micro-forêts urbaines Miyawaki

De plus en plus de villes s'intéressent aux forêts urbaines, dans l'optique de renaturer les zones bétonnées et les friches industrielles, pour créer des îlots de fraîcheur et des pièges à pollution. On parle de forêts urbaines Miyawaki ou de micro-forêts pour désigner ces écosystèmes diversifiés qui ont la complexité d'une forêt à petite échelle.

La technique vient du Japon et a été mise au point dans les années 1970 par le botaniste Akira Miyawaki. Il a développé le concept de micro-forêts en le fondant sur quelques grands principes :

- planter des espèces locales tout en conservant une proportion de chaque espèce dans l'espace concerné.
- planter de manière extrêmement dense, 3 arbres au mètre carré, **une plantation 30 fois plus dense** que nos forêts actuelles.
- planter des espèces très variées qui permettront à la fois d'obtenir à l'âge adulte des buissons (hauteur 1 mètre à 1 mètre 50), des petits arbres (jusqu'à 6 mètres) et puis des moyens et grands arbres (jusqu'à 30 mètres).

L'idée générale est de se rapprocher autant que possible de ce que serait la forêt à cet endroit précis, si elle n'avait jamais été touchée par l'Homme. En somme, une forêt dite « native », recréée grâce à l'intervention humaine.

Les vertus de ces îlots forestiers sont multiples : une pousse plus rapide, une émission d'oxygène plus importante, une meilleure séquestration du dioxyde de carbone, une absorption acoustique importante, une contribution au rafraîchissement des villes (si celle-ci est créée en zone urbaine). Le potentiel d'accueil de la biodiversité en fournissant abri, nourriture et protection à de nombreuses espèces d'oiseaux, d'insectes, de petits mammifères, de champignons... est aussi beaucoup plus développé.

Ces forêts sont également plus résistantes. La densité des espèces crée un microclimat qui les protège mieux

des variations de température, un peu comme les pingouins qui se serrent sur la banquise quand il fait froid. Grâce à toutes ces interactions entre les arbres, les champignons, les bactéries, le vivant trouve plus facilement des solutions.

Une attention particulière doit néanmoins être apportée au sol, qui doit être suffisamment riche et meuble pour que les jeunes racines s'y implantent bien. Dans le cas où le sol de la parcelle est fortement dégradé (friche industrielle, par exemple), une préparation du sol est nécessaire pour accueillir les jeunes plants.

Ce type de forêt est planté sur des surfaces allant de 100 à 3000m² et de nombreux projets de micro-forêt inspirés de Miyawaki, ont vu le jour ces dernières années, notamment en zone urbaine et parfois dans des mouchoirs de poche improbables : porte de Montreuil sur 400 m² à côté du périphérique parisien, une autre porte des Lilas, une autre au centre-ville de Toulouse mais c'est aussi le cas à Mulhouse aux abords de l'autoroute A36, et à Scharrachbergheim dans le cadre de la construction du Contournement Ouest de Strasbourg.



Un concept original à suivre, en fonction de l'évolution de ces plantations à long terme. Nordhouse a la chance d'avoir un poumon vert grâce à sa forêt qui représente 128 ha pour un ban communal de 11 100 ha, et ce, sans compter les arbres qui arborent les rues du village.

La forêt de Nordhouse fera l'objet d'une prochaine présentation dans le bulletin communal d'automne.

Le corridor écologique du Feldwasser



Le Feldwasser est un petit cours d'eau visible en bordure du quartier Pré Vert 2 : depuis la rue du Feldwasser, sous laquelle il passe mais est invisible car busé, il réapparaît

au niveau de la rue des Orchidées, pour rejoindre la petite Ill quelques centaines de mètres plus loin. Bordé de végétation, majoritairement des aulnes, des noisetiers, des merisiers, des chênes, des saules et des sureaux, il est défini dans l'OAP du PLU de Nordhouse comme étant un corridor écologique à préserver.

En effet, la végétation présente sur ses berges est le refuge de nombreux oiseaux et petits mammifères, mais aussi des amphibiens. Parmi eux, deux espèces sont protégées : le crapaud vert et la pie grièche, potentiellement présents.

L'implantation du lotissement Pré Vert 3, jusqu'en bordure du Feldwasser, devra donc tenir compte des obligations liées à ce corridor écologique. Le maintien de la végétation est une priorité afin de préserver les espèces présentes. Mais ce n'est pas la seule : le respect d'une zone inconstructible jusqu'à 6 m minimum des berges, l'interdiction de remblayer le terrain jusqu'aux berges, le maintien d'un passage (corridor) de quelques mètres de largeur le long du cours d'eau par exemple, sont d'autres objectifs que le syndicat mixte du SCOTERS veillera à faire respecter, en accord avec les interlocuteurs de la commune.

La pie grièche



C'est un passereau de la famille des Laniidae, protégé depuis 2009 ; il a une taille comprise entre 18 et 25 cm. La queue est assez longue. Le plumage diffère selon les espèces : il est essentiellement gris et/ou brun, avec des parties plus ou moins variées de blanc et de noir, quelquefois des taches roses ou roux vif. Les pies-grièches ont un régime carnivore et insectivore adapté selon les espèces. Elles se nourrissent d'invertébrés, comme les lombrics, les araignées et insectes et d'autres petits animaux vertébrés, lézards, amphibiens, très petits mammifères, petits passereaux.

Sa particularité est de constituer des lardoirs en emplantant ses proies sur les épines des buissons, sur des brindilles ou des objets fins et pointus y compris fabriqués par l'homme (par exemple du fil barbelé), constituant ainsi son garde-manger !

L'espèce la plus répandue en France est la pie-grièche écorcheur : elle est facilement repérable par son plumage blanc rosé et brun, et surtout sa tête grise et son bandeau noir sur l'œil qui lui vaut parfois le surnom de bandit des marais ! C'est une espèce migratrice, visible de fin avril au début de l'automne.

Cet oiseau est suivi depuis 2005 dans le cadre du programme SIBA (Suivi d'Indicateurs de Biodiversité en Alsace). La population est passée de 209 territoires en 2005 à 169 en 2014 (-19%). Aussi la pie-grièche écorcheur figure-t-elle sur la nouvelle Liste Rouge des espèces menacées en Alsace, dans la catégorie «vulnérable».



Le crapaud vert



En France, le Crapaud vert se rencontre uniquement en Alsace, en Lorraine, en Franche-Comté et en Corse. Aujourd'hui l'habitat naturel de l'espèce a considérablement régressé et le Crapaud vert a trouvé refuge dans des sites secondaires de substitution. Ces sites sont en majorité des carrières, d'anciens carreaux miniers, des bassins de rétention ou d'agrément, de petites zones inondées, des fossés ou encore des mares de pâturage. C'est un crapaud de taille moyenne, la longueur des mâles adultes est comprise entre 5,4 et 8 cm, celle des femelles entre 6,8 et 8,9 cm. L'aspect général est souvent très ramassé, avec un museau, vu de profil, tronqué ou assez arrondi. La pupille horizontale possède un iris vert grisâtre vermiculé de noir. La coloration dorsale est caractéristique, faite de marbrures vertes finement bordées de noir sur un fond brun clair ou crème. De petites verrues rouges ornent souvent le dos et les flancs de l'animal.

En Alsace, le Crapaud vert bénéficie d'un plan régional d'actions et est classé « En Danger » sur la liste rouge régionale depuis 1999.



Plusieurs castors sont présents aux abords des cours d'eau de Nordhouse!

L'arrêté préfectoral du 16 février 2021 liste d'ailleurs les communes du Bas-Rhin où le castor d'Eurasie et la loutre d'Europe sont présents : Nordhouse y figure donc !

Tout promeneur qui observe des traces de castor a la possibilité de faire un signalement sur le site : www.faune-alsace.org. (Les photos du dernier signalement à Nordhouse - 23 février 2021- peuvent être vues sur ce même site, menu "Consulter")



PATRIMOINE

Portrait d'une Nordhousienne

Pour ce second volet de la rubrique « **Les Femmes et les Hommes qui ont fait Nordhouse** », c'est Marie-Louise Royer, fondatrice des « Amis du lundi » qui est mise à l'honneur.

Marie-Louise Royer, appelée par beaucoup Malou, est née le 5 octobre 1939 à Nordhouse, dans l'habitation familiale, impasse Roth. Malou avait trois sœurs.

De son enfance passée au village, elle garde de très beaux souvenirs. Aussitôt que la cloche sonnait la fin des classes, Malou et ses camarades allaient en forêt pour grimper sur les arbres, ramasser des noisettes, chercher des morilles et faire des cabanes à partir de pieds de tabac séchés. Elle avoue avoir plus déchiré son tablier dans les branches des arbres que sur les bancs de l'école !

Fille du garde champêtre, elle connaissait tous les coins et recoins de la forêt et du village. Elle surveillait son père dans ses déplacements pour servir de "taupe" à ses copines et copains qui maraudaient les cerises dans les vergers.

Puis vint le temps des études à Strasbourg, où elle devint couturière.

Quelques années plus tard, son premier rendez-vous avec son futur mari a lieu sur le banc Napoléon près de la RN83, un dimanche après les vêpres. Malou se marie en 1959. De cette union naissent 5 enfants. Comme de nombreuses femmes à l'époque, Malou seconde son mari dans son travail de ferblantier-installateur sanitaire, et réalise également les habits de ses enfants comme beaucoup d'autres mères au foyer.

Après avoir habité rue du château, ils construisent leur maison dans le premier lotissement de Nordhouse, rue Albert Schweitzer. Pour subvenir aux besoins de la famille, ils élèvent poules, lapins, canards, pintades... Le couple était très actif dans presque toutes les associations du village.

Par la suite, pour un revenu complémentaire, elle parcourt les villages environnants comme représentante de produits cosmétiques et produits de nettoyage écologiques.

Interrogée quant à ses passions, Malou déclare pleine d'énergie « je suis passionnée de pêche, de chant, de théâtre, de peinture et de cuisine ».



Malou pêche régulièrement et peut se targuer d'un palmarès impressionnant. Sa plus belle prise est un brochet de 98 cm et un silure 1m20. Un jour, alors qu'elle pêchait avec d'autres amateurs, l'un d'eux, qu'elle ne connaissait pas, lui demanda : « Madame vous voulez vraiment pêcher ? », avant d'être repris par l'un des amis de Malou : « Celle-là vous ne lui apprendrez plus rien, elle pêche depuis qu'elle a 5 ans ».

Depuis le début des années 1990, Malou fait partie de la chorale du village. Le chant occupe une place importante dans sa vie. Pendant 15 ans à l'église, elle enseignait aux enfants des chants et des prières les mercredis matin. Certains couples font aussi appel à elle pour chanter l'Ave Maria le jour de leur mariage.

Malou a commencé le théâtre alsacien avec la chorale puis a continué avec les Jacquonses (association aujourd'hui dissoute).

La liste des talents de Malou ne s'arrête pas là, puisqu'elle est aussi connue pour ses dons en peinture. Elle aime en particulier peindre le ciel et l'eau. Elle compte plus de 300 tableaux à son actif, dont plusieurs qu'elle a eu la générosité de donner lors de tombolas.

En 1999, Malou crée les « Amis du lundi » afin de divertir les personnes âgées du village. Depuis, chaque lundi de 14h à 17h, une vingtaine de membres se rassemble pour passer ensemble un moment convivial propice aux échanges autour d'un jeu de cartes.

A ce jour, Malou a 9 petits-enfants et 6 arrières petits-enfants. Cuisiner un dîner de fête pour 32 personnes ne lui fait pas peur. Ce sont les réunions de famille qui lui manquent le plus en cette

période de crise sanitaire.

Elle n'a qu'une seule hâte, celle de retrouver ses amis du lundi au plus vite.

Merci Malou pour tout ce que vous faites pour Nordhouse.



Un métier d'antan, l'appariteur

Au début du dernier siècle, il n'y avait à Nordhouse, ni télé, ni radio. L'information circulait par le biais de quelques rares journaux. Mais encore fallait-il les avoir, se les procurer et puis n'ayons pas crainte de le dire, savoir les lire, car la lecture n'est pas alors la chose la mieux répandue en milieu rural.

Pour contourner tous ces obstacles et cependant assurer une transmission correcte et efficace de l'information, il existait dans chaque village, l'homme par qui les nouvelles arrivent : l'appariteur. En parler local on l'appelait **dr Üsschaller**, celui qui agite la clochette, ou encore « **de Bod** », ce terme venant de l'allemand « der Bote », le messager. Il semblerait qu'à Nordhouse une composition des deux était aussi utilisée « **de Bodschaller** »

Tous les anciens du village s'en souviennent et pour cause, tout le monde le connaissait. C'était en quelque sorte une des personnalités du village, en bon rang après le maire, le curé, l'instituteur et les conseillers municipaux. Il faut reconnaître que c'était l'homme de l'information « officielle », administrative et communale, celui par qui toute nouvelle transitait, dans un sens comme dans l'autre. Il était pour ainsi dire le trait d'union entre les édiles et les administrés du village. Parfois, il devait affronter les rouspéteurs inconditionnels, pour des choses même futiles... « **du kanns rueij uf d'mairie ussrichte... !** » (... Tu peux transmettre à la mairie ...). Il savait tout, il connaissait tout le monde.

Pendant sa ronde qui le faisait s'arrêter aux différents points stratégiques du village, il apportait dans chaque rue et dans chaque maison, information, consigne et ordre. Lors de sa tournée, à pied, en vélo, et bien plus tard avec sa mobylette bleu clair, il était coiffé d'un képi qui lui conférait l'autorité communale. A chaque arrêt, il prévenait les gens de son arrivée en agitant énergiquement une clochette à poignée et un silence perceptible dans les alentours s'installait.



Son message commençait par le rituel : « **es wurd bekannt gemacht...** » (Il est porté à connaissance ...) La fin de la lecture des informations était annoncée par un coup de cloche succinct. Il annonçait par exemple le passage du ramoneur ou celui moins souhaité mais inévitable du percepteur, ainsi que les décisions du conseil. Son rôle consistait également à promouvoir les festivités locales.

La vie moderne – car la voix de l'appariteur fut de plus en plus recouverte par le bruit de moteur des automobiles ou tracteurs qui passaient – eut raison de cette pratique originale et chaleureuse.

De nos jours, les informations officielles sont affichées à la mairie ou sont publiées par l'intermédiaire du journal régional ou du bulletin municipal.

Monsieur Antoine STEGEL fut le dernier « **Bod** » du village. Avec son départ en retraite en avril 1983, la fonction ne fut plus reconduite et disparut, ne laissant que son képi, sa clochette à poignée et ... pas mal de nostalgie !

Le rôle de l'appariteur n'était en fait qu'une des attributions dévolues à un métier ancestral, **celui de garde champêtre (dr Bangert) ou garde de police (dr Warter)**. A Nordhouse M. Stegel a cumulé ces fonctions pendant 36 ans, de 1947, date à laquelle il démissionne du conseil municipal pour prendre officiellement ce poste, jusqu'en 1983, date de sa retraite **à l'âge de 75 ans**.

Il remplaça M. Hertrich Auguste garde champêtre avant lui et avec lequel il partagea cette fonction pendant plusieurs années avant sa nomination. (Par exemple pour la surveillance des prisonniers de guerre en 1945/46)

Homme respecté et très craint, le garde champêtre représentait **l'autorité communale**. Il était pendant des siècles, l'unique et seul employé de la commune, le gardien de la population villageoise en quelque sorte. Il veillait sur tout ou presque, il surveillait presque tout également : prés, champs, vergers, braconnage, tapages nocturnes, etc. ...sous surveillance de jour comme de nuit. Pas facile pour les jeunes de l'époque de cueillir quelques cerises dans le verger voisin !! Sa polyvalence le rendait indispensable au bon fonctionnement matériel de la commune. Assermenté et armé, le garde champêtre assurait l'ordre et officiait comme représentant de la police communale.





Le couple STEGEL et ses enfants habitaient dans le logement de fonction, le bâtiment du corps de garde (**d'Wacht**) et mairie. Le RDC de l'ancienne mairie (poste de garde jusqu'en 1839) avait été transformé en logement, l'ancienne prison était devenue chambre à coucher.

Mme Stegel s'est occupée avec beaucoup de minutie du nettoyage de la mairie et de son bel escalier d'accès à la salle du conseil mais aussi, avant l'arrivée d'autres employés communaux, de bien d'autres fonctions pour seconder son mari : mise à jour des panneaux d'affichage, distribution du courrier communal, planning

et distribution du chapeau de l'alambic (Brannkesselrohr), assistance au médecin et à l'assistante sociale pour les contrôles, vaccination, pesée et mesure des bébés et enfants, recensement de l'ensemble du bétail dans les fermes, etc...

Au départ en retraite du couple, le logement du couple fut occupé par la famille Hartmann, Théophile ayant été seul ouvrier communal pendant de nombreuses années. Dans les années 90 le rez-de-chaussée fut transformé en bureaux pour la mairie et après construction de la nouvelle mairie en 2010, ce bâtiment est devenu la MAISON COMMUNE que nous connaissons aujourd'hui.

Comme son homologue l'appariteur, la fonction de garde champêtre a disparu du paysage de notre village.

Il y a 200 ans, ce qu'auraient pu dire les crieurs publics (ce n'est qu'en 1834 que l'un d'entre eux sera mandaté officiellement par la commune pour être appariteur) :

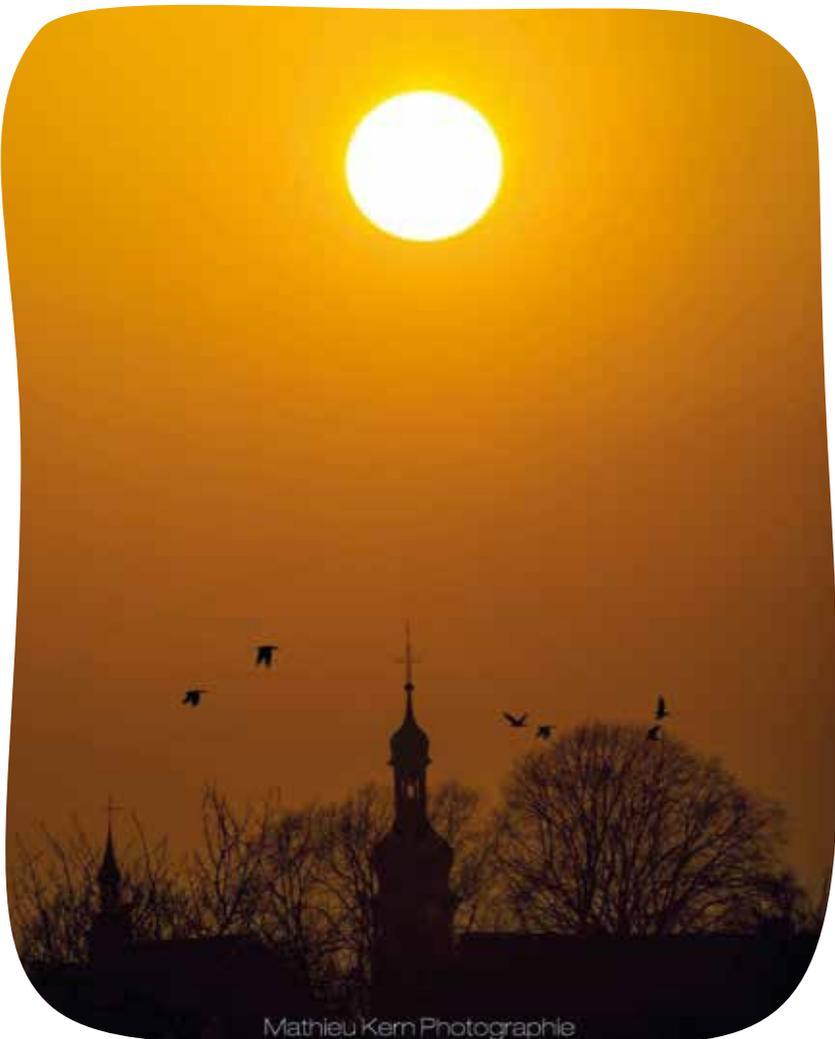
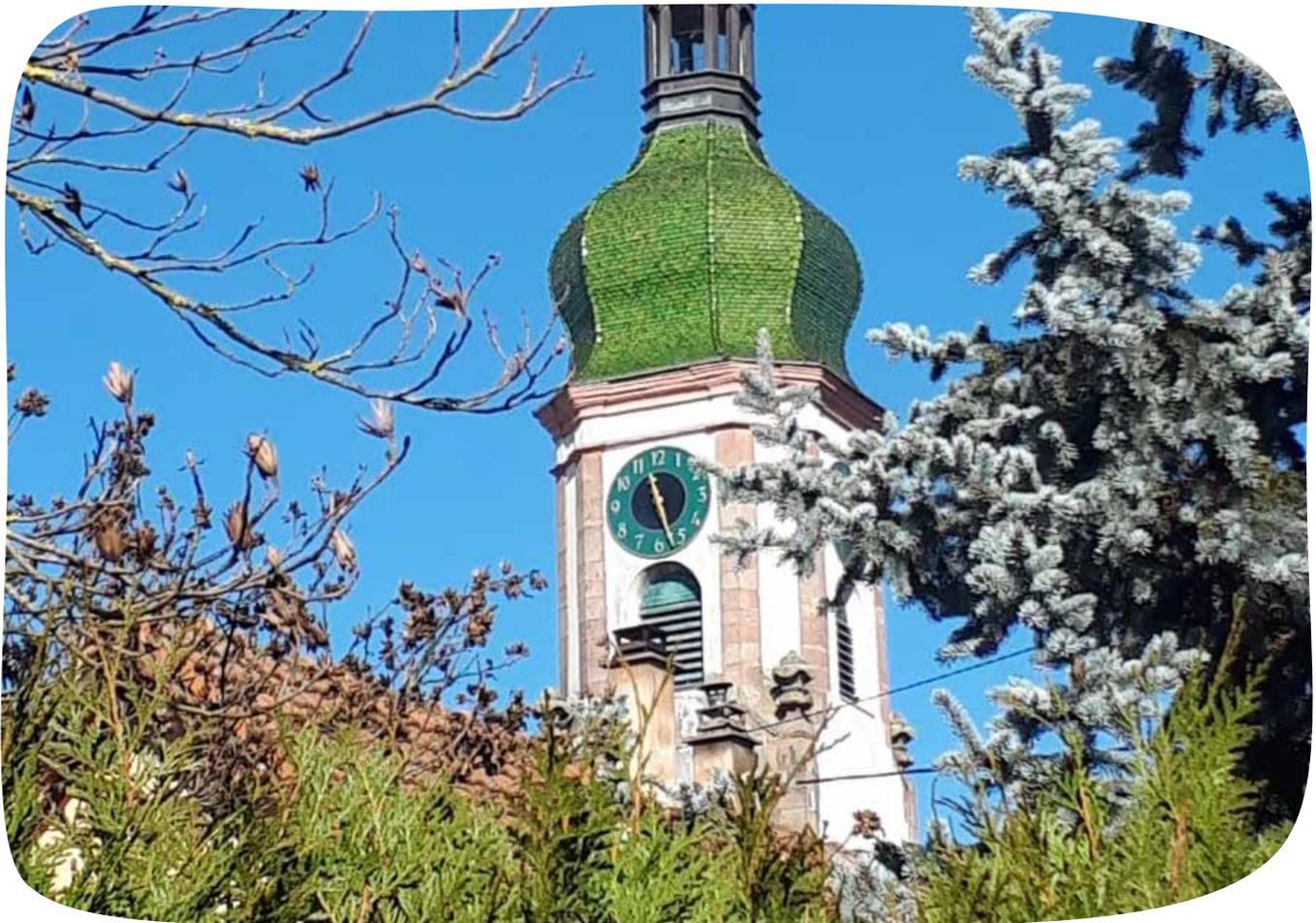
- "Mr Georges Kieffer est nommé au conseil municipal par Monsieur Le Baron Malouet, Préfet du Département du Bas-Rhin. Monsieur le Maire Reibel a procédé à ladite nomination et de suite, le conseiller a juré : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du Royaume."
- "Les travaux empêchant l'effondrement total du plafond de l'église sont repoussés au printemps 1822."

Il y a 100 ans (1921), ce que pouvait dire l'appariteur :

- "Le conseil municipal met aux enchères pour un prix minimal de 500 Frs, un messti qui se tiendra pendant deux dimanches à convenir en 1922." (Finalement, c'est la compagnie des sapeurs pompiers qui acquiert ce droit au prix de 400 Frs et organise le messti pendant et après la fête patronale "Nochmessti", le 24 septembre 1922)
- "En raison de l'augmentation du prix du "combat contre la tuberculose" - prix passant de 40 Frs à 150 Frs - le conseil municipal informe qu'il ne pourra plus subvenir à cette contribution."
- "La commune réserve les crédits nécessaires à l'électrification de l'église et du presbytère."

Extraits des archives des registres du conseil municipal





EDITO

VIE MUNICIPALE

DERNIÈRES NOUVELLES DE NORDHOUSE

VIE DES ECOLES

VIE ASSOCIATIVE

CIVISME ET CITOYENNETE

DEVELOPPEMENT DURABLE

PATRIMOINE

MAIRIE DE NORDHOUSE



Horaires pour l'accueil du public

- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00
- le jeudi après-midi de 16h00 à 19h00
- le samedi matin de 8h00 à 11h00 et de 9h00 à 12h00 (permanence du Maire)

Rencontre avec le Maire ou les adjoints sur rendez-vous

Pour consulter les compte-rendus des conseils municipaux, le PLU et le PPRI : maire@nordhouse.fr

SANTÉ



Pharmacie Sainte Claire

177 rue Ecole - Tél : 03 88 98 14 14

Médecins généralistes

SCM BERNARD Léa & MICHEL BERTANI Virginie
6, rue Zoll - Tél : 03 67 37 00 73

Kinésithérapeute

SCHEER-KIRSCHNER Anne
9 rue Moulin - Tél : 03 88 98 00 17

et Ostéopathe

Lilly HEZARD le mardi après-midi

Chirurgien-Dentiste

Andreï RADV BOGORIN
29 rue Printemps - Tél : 03 88 98 96 96

URGENCES



- **15** SAMU
- **17** Police / Gendarmerie ou Gendarmerie d'Erstein : bta.erstein@gendarmerie.interieur.gouv.fr ou **03 88 98 01 45**
- **18** Pompiers
- **112** Appel d'urgence européen
- **114** Services aux malentendants
- **115** Accueil sans Abri
- **119** Allo Enfance maltraitée
- **116 000** Enfants disparus
- **0800 840 800** Sida Info Service
- **3919** Violences sexistes et sexuelles
- **sécurité gaz 24h/24** : 03 88 75 20 75
- **eau (SDEA)** : 03 88 19 97 09

COMMERÇANTS



Boulangerie Pâtisserie L'Atelier Paume de Pain

Tél : **06 73 04 54 81** / 13, rue du Ried

Dimanche 07:00 - 11:30

Lundi Fermé

Du Mardi au vendredi
06:00 - 13:00 / 15:30 - 18:30
Samedi 06:00 - 13:00

Fruits et Légumes

Les Légumes du Moulin

Tél : **06 85 16 88 59**

Lieu-dit Neuland / Rue du Moulin
Mercredi 08:00 - 11:00 / 17:00 - 19:00
Jeudi 17:00 - 19:30 au marché des producteurs (Place des écoles)
Vendredi 08:00 - 11:00 / 15:00 - 19:30
Samedi 09:00 - 12:00

Fleuriste

Jamais 100 fleurs

Tél **06 75 22 83 55** / 45, rue des Prés

Dimanche 09:00 - 13:00

Lundi 18:00 - 20:00

Du Mardi au vendredi 8:30 - 19:00
Samedi 13:00 - 18:00

RESTAURANTS HORAIRES HORS CONFINEMENT



Au Soleil

Tél **03 88 98 66 18** / 6, rue Zoll

Lundi 12:00 - 14:00

Mardi 12:00 - 14:00 / 18:45 - 22:00

Mercredi 12:00 - 14:00

Jeudi 12:00 - 14:00 / 18:45 - 22:00

Vendredi 12:00 - 14:00 / 18:45 - 22:00

Samedi 18:45 - 22:00

Dimanche 12:00 - 14:00 / 18:45 - 22:00
pas de jour de fermeture

La Clé des Champs

Tél **03 88 98 10 92** / 171, rue de l'Ecole

Mardi 12:00 - 13:30

Mercredi 12:00 - 13:30 / 19:00 - 21:00

Jeudi 12:00 - 13:30 / 17:00 - 21:00

Vendredi 12:00 - 13:30 / 19:00 - 21:00

Samedi 12:00 - 13:30 / 19:00 - 21:00

Fermé les dimanche et lundi

Les Philosophes

Tél **03 88 98 08 80** / 91A, rue Verte

Mercredi 11:45 - 14:00 / 18:45 - 21:45

Jeudi 11:45 - 14:00 / 18:45 - 22:00

Vendredi 11:45 - 14:00 / 18:45 - 22:30

Samedi 18:45 - 22:30

Dimanche 11:45 - 14:00 / 18:45 - 21:30

Fermé les lundi et mardi

CONFECTION, COUTURE, RETOUCHES, TAPISSERIE, DECORATION



Bernadette couture

Tél **03 88 98 66 07**

105A, rue Etroite

Ouvert les mercredi, vendredi
et samedi après-midi

Décoration Christine

Tél **06 67 40 55 55**

4 impasse des Charmes

Ouvert tous les jours
sauf le dimanche

AUTRES INFORMATIONS UTILES



Déchetterie d'Erstein :

Route de Krafft, 67150 Erstein
Tél 03 88 98 99 59

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 13h à 16h55

Samedi : de 9h à 11h55 et de 14h à 16h55

Dimanche : de 9h à 11h55

COVID 19 :

site officiel du Gouvernement
<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

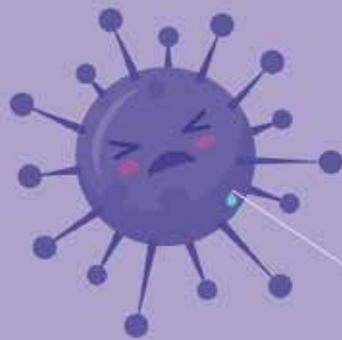
Navette gratuite pour le marché

d'Erstein : chaque jeudi à 8h45 à l'arrêt de bus devant la mairie

Purge EP

Le SDEA informe la commune que des purges du réseau d'eau potable sont programmées semaine 20.

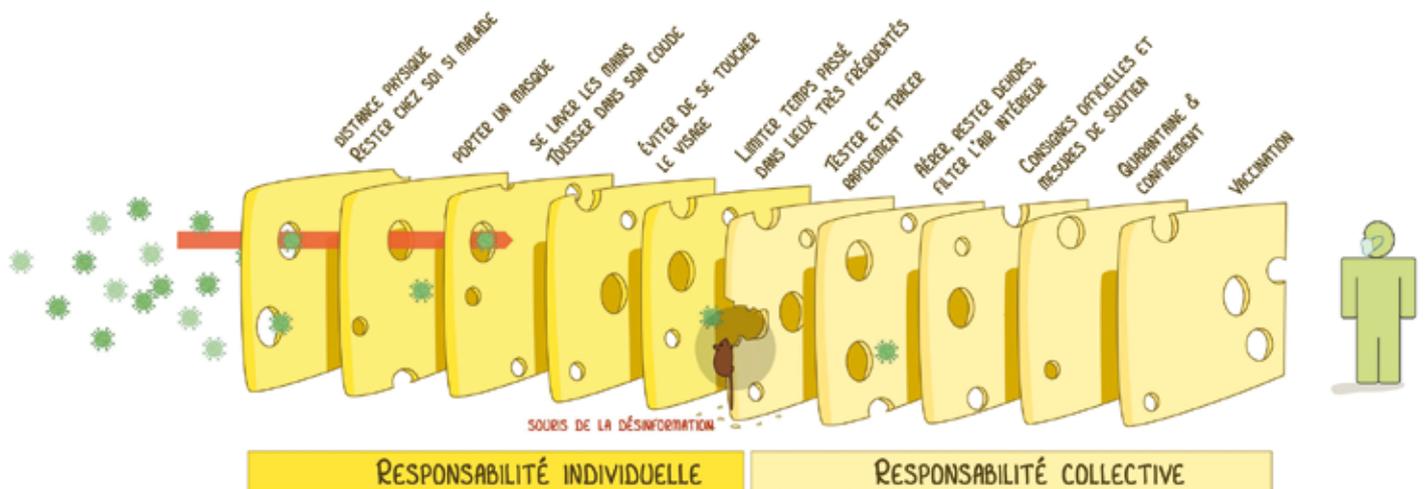




STOP COVID-19



MODÈLE DE L'EMMENTAL : SE DÉFENDRE FACE À UNE PANDÉMIE VIRALE RESPIRATOIRE OU POURQUOI UN SEUL TYPE D'INTERVENTION NE SUFFIT PAS À ARRÊTER LA CONTAGION



CHAQUE INTERVENTION (TRANCHE D'EMMENTAL) A SES LIMITES (Trous).
CONJUGER LES INTERVENTIONS RÉDUIT LES RISQUES
LA DÉSINFORMATION LIMITE L'EFFICACITÉ GLOBALE.

La variante dite «britannique» représente désormais 67% des cas positifs à la Covid-19. Face à ces formes plus contagieuses du virus, le bon choix c'est de faire les 3 : **TESTER – ALERTER – PROTÉGER**

Tester

Je me fais tester immédiatement
au moindre doute, dès les 1er symptômes ou si je suis identifié comme cas contact.

Alerter

Je préviens mes contacts
et communique la liste à l'Assurance Maladie et à mon médecin traitant, si je suis positif pour qu'ils s'isolent dès que possible.

Protéger

Je m'isole immédiatement
pendant 10 jours si je suis positif, 7 jours si je suis cas contact.

COVID-19

tester
alerter
protéger

Le bon choix c'est de faire les

3

COVID-19

tester
alerter
protéger

Ensemble,
continuons de
lutter contre
le virus.